

21
4
PREMIER FRUIT

DE

L'APPEL AUX PRÊTRES

OU

**Correspondance entre un Pasteur protestant
et un Curé catholique**

PUBLIÉ PAR

NAPOLEON ROUSSEL

(Se vend au profit des Prêtres démissionnaires.)

PARIS

**CHEZ DELAY, LIBRAIRE,
2, RUE TRONCHET.**

1847



Impimerie d'A. RENAULT et C^{IE}, rue de Seine, 82.

PREMIER FRUIT

DE

L'APPEL AUX PRÊTRES.

Emu de compassion pour un clergé plongé dans l'erreur, mutilé dans ses sentiments, tyrannisé par ses évêques, honni par le peuple et contraint à des pratiques puérides, même à ses propres yeux, j'adressai l'an dernier une feuille intitulée *Appel aux Prêtres* aux trente-deux mille curés répandus sur la France. J'avais presque oublié cet envoi, lorsqu'au fond d'un village de la Charente j'apprends que toute la presse catholique s'occupe de cet écrit, et en même temps m'arrive, par l'intermédiaire de l'imprimeur et du libraire, un paquet contenant des centaines de lettres, que m'adressaient en réponse des ecclésiastiques romains. Les uns ne craignaient pas de mentir en annonçant une demande de livres sur l'adresse d'une lettre qu'ils voulaient faire recevoir et payer, et qui à l'intérieur ne contenait rien; les autres me renvoyaient mon *Appel* partagé en deux, sous deux enveloppes différentes, pour me faire payer double port. Tel m'écrivait jusqu'à trois lettres de la même main et sous le même timbre, et la grande majorité m'adressait des injures

si grossières et si sales que je ne puis ni ne veux les répéter ici. Je vis alors que, pour ces correspondants du moins, je m'étais trompé : mon *Appel* ne les supposait qu'exposés à la tentation, leurs réponses me les montraient tombés dans le mal. Mais laissons ces tristes révélations pour le jour où je serais mis en jugement par l'influence de ceux à qui je voulais faire du bien. Toutes ces turpitudes ont tourné contre leurs auteurs. J'ai renvoyé ces lettres infâmes à l'administration des postes, qui m'a remboursé mes ports de lettres et qui a connu les œuvres du clergé. Les échantillons qui me restent, parce que je les ai reçus et retenus après la nouvelle de la saisie de ma brochure, suffiront pour éclairer au besoin le jury des assises encore mieux que ne l'ont été M. Comte et ses employés.

Au milieu de ces lettres indignes s'en trouvaient quelques-unes d'une nature toute différente, et j'ai depuis lors correspondu avec une douzaine de prêtres qui désiraient et cherchent encore la vérité. C'est une de ces correspondances que je publie aujourd'hui pour être utile d'abord à moi-même, en prouvant que mon *Appel* était de nature à produire du bien ; en second lieu, à M. Auguste Beslon, en le faisant connaître à nos Eglises ; enfin, aux catholiques romains qui sont encore dans les ténèbres d'où ce frère est sorti. Cette correspondance n'est pas une fiction, mais une réalité ; elle n'a pas été écrite en vue du public, mais pour rester dans le secret ; ce n'est pas un livre, c'est un fait, et selon moi, c'est là son véritable prix. Ici pas même un cadre d'or ou de bois ; seulement des lettres telles

quelles dans l'ordre chronologique. Ce qui m'a surtout poussé à faire connaître cette correspondance, c'est que les objections qui s'y trouvent présentées et résolues ne sont pas celles que le controversiste se choisit lui-même, mais celles que son adversaire a posées, et qui dès lors sont probablement aussi celles de beaucoup de catholiques, prêtres et laïques, qui restent à convertir. J'espère donc faire quelque bien à ceux-ci en leur présentant les raisons qui ont satisfait un homme consciencieux.

Ce premier fruit de l'*Appel aux Prêtres* n'est pas le seul qui me soit connu ; cependant je m'abstiens d'en produire d'autres déjà mûrs, pour ne les présenter qu'avec ceux que je laisse encore mûrir. Dieu veuille faire servir ce premier épi, égrené sur le sol romain en France, à reproduire une grande moisson !

Cette publication est faite au profit des prêtres démissionnaires ; son produit aidera les convertis en attendant que son contenu amène de nouvelles conversions. Les chrétiens ont donc un double motif pour la répandre abondamment.



PREMIÈRE LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Delay, 2, rue Tronchet.

La Chapelle-Gautier, 8 septembre 1846.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques jours par rapport à une lettre circulaire

imprimée et intitulée : *Appel aux Prêtres*, signée *Napoléon Roussel*, et qui se trouve chez vous. Je vous rapportais ces expressions de ladite lettre imprimée : « Si les renseignements, les noms, les adresses vous manquent, demandez-les même au libraire dont ces pages portent le nom. » C'était pour obtenir ces renseignements que je m'adressais à vous, monsieur, ne connaissant personne à Paris qui puisse me les procurer, et n'osant me fier à d'autres qu'à vous pour les demander. Vous n'avez pas fait de réponse à ma lettre, soit parce que je ne m'étais pas expliqué sur les motifs qui me portaient à vous faire cette demande, soit aussi peut-être à cause du genre de ma lettre moulée et sans signature, laquelle vous aura paru au moins suspecte. C'est pourquoi je m'empresse de vous écrire ces lignes, non-seulement pour vous réitérer ma demande, mais pour vous prier de croire que c'est dans le but de mon utilité personnelle, et dans la plus grande bonne foi, que je désire savoir le nom et l'adresse d'un homme discret et éclairé avec lequel je puisse correspondre à Paris en toute sûreté, pour m'entretenir avec lui, par lettres, sur les matières dont il s'agit dans ledit écrit de M. Napoléon Roussel.

Je vous supplie donc, monsieur, de me faire réponse au plus tôt ; j'ose compter sur votre obligeance et sur votre discrétion ; comptez aussi sur la reconnaissance que je vous en conserverai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BESLON,

curé de la Chapelle-Gautier.

DEUXIÈME LETTRE.

M. Roussel, pasteur, à M. Beslon, curé.

Mansle (Charente), le 19 septembre 1846.

Monsieur, parmi les réponses que j'ai reçues à mon *Appel aux Prêtres*, il s'en trouve d'assez peu convenables pour que j'aie cru devoir refuser celles qui n'étaient pas affranchies. Il serait donc possible que la vôtre, bien que différente par sa nature, ait eu le même sort faute d'affranchissement, car je ne l'ai pas reçue. C'est donc à votre seconde que je réponds. Mais avant de terminer ce préambule, permettez-moi de vous faire observer que j'affranchis ma lettre, et que je vous prie d'en faire autant pour les vôtres, afin qu'elles ne puissent pas aller se perdre dans celles mises au rebut à la poste.

Je pourrais terminer ici et attendre vos questions, mais je vais chercher à les devancer ; et ce qui m'y engage, ce sont quelques lettres déjà reçues de vos collègues.

D'abord, je dois vous dire que je vous écris de mon chef, pour mon compte, et qu'il n'y a derrière moi ni Eglise ni société quelconque. Je ne puis vous offrir aucun avantage matériel ; je n'offre que des conseils d'ami pour éclairer et sauver les âmes sous la bénédiction de Dieu. En effet, en abandonnant Rome, un prêtre se rend service à lui-même et non à moi. D'ailleurs, cet abandon doit être fait pour un motif de conscience et non par spéculation.

Ce n'est pas à dire que si je puis rendre un service temporel je le refuserai ; mais ce ne sera jamais

comme prix d'une action qui, faite sans foi, serait de l'hypocrisie, et ce ne serait qu'après que la détermination de quitter la prêtrise aurait été exécutée.

Le plus sûr est de se dire que je ne puis rien, n'offre rien, sinon les lettres d'un frère, heureux d'appeler ses frères à Jésus-Christ.

Recevez, etc.

N. ROUSSEL,
ministre du saint Évangile.

TROISIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Roussel, pasteur.

La Chapelle-Gautier, par Broglie (Eure), 28 sept. 1846.

Monsieur, ma première lettre était affranchie aussi bien que la seconde. Si vous ne l'avez pas reçue, c'est que M. Delay n'aura pas cru devoir vous l'envoyer, sans doute parce que le motif qui me portait à lui demander votre adresse n'y était pas exprimé.

Je l'ai déclaré dans ma seconde lettre : c'est dans la plus grande bonne foi, c'est pour m'éclairer que je m'adresse à vous. Que quelques-uns de mes collègues vous aient écrit dans un autre but, que d'autres aient des vues d'intérêt et de spéculation dans leurs rapports avec vous, cela peut être. Pour moi, je désire simplement m'instruire, je cherche uniquement à connaître la vérité. Mon salut éternel est à mes yeux une affaire assez importante pour avoir le premier rang dans mes pensées et mes vœux, et pour être le principal mobile de mes démarches. Non, monsieur, je n'ai point eu la pensée de vous

parler d'intérêts et d'avantages pécuniaires ; je crois à la divine Providence et j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel ne m'abandonnera pas plus à l'avenir que par le passé. Au surplus, je pense, ainsi que vous, qu'un homme qui changerait de croyance sans motifs de conscience, sans foi, sans une intime conviction, serait un fourbe qui ne mériterait que le mépris et l'horreur des gens de bien.

Je conçois donc parfaitement pourquoi vous prévenez tout d'abord les prêtres qui penseraient à renoncer à leur profession, qu'ils doivent faire cette démarche sans aucune vue d'intérêt, qu'ils ne doivent compter sur aucun avantage matériel de votre part, et que, s'ils quittent leur emploi, vous voulez qu'ils le fassent par un motif de foi pure et désintéressée. J'approuve cette précaution que vous prenez sans doute pour exclure l'hypocrisie et la mauvaise foi :

Cependant, monsieur, vous conviendrez avec moi qu'un prêtre qui aurait abandonné sa profession pour embrasser votre croyance se trouverait dans une position bien pénible et bien cruelle, si, après avoir renoncé à ses moyens d'existence, il ne trouvait aucun secours, aucun appui, aucune ressource auprès de vos coreligionnaires. Ce malheureux prêtre, dépouillé de sa robe, comme vous le dites fort bien dans votre *Appel*, serait pour cela seul rejeté de ses anciens collègues, méprisé de tout le monde, abandonné de ses amis et de ses proches, déshonoré aux yeux du public, toujours peu disposé à le plaindre. Je ne lui vois d'autre parti à prendre que de quitter à l'instant même son pays pour aller habiter

des lieux où sa première profession ne soit pas connue. Arrivé là, que fera-t-il pour pouvoir subsister ? Où trouvera-t-il un asile ? Et si personne ne s'intéresse à son sort et ne peut le protéger, il faudra donc qu'il se résigne à périr dans la plus affreuse misère. Quelle désespérante perspective ! quelle désolante pensée ! Mais non, je ne veux pas m'y arrêter ; je sais qu'il y a partout des cœurs sensibles et généreux ; c'est pourquoi je ne doute pas qu'on ne trouve aussi partout des hommes toujours disposés à compatir aux peines de leurs frères et prêts à leur rendre service. Pour ce qui me concerne personnellement, votre *Appel* m'a inspiré une grande confiance en vous, monsieur ; et malgré ce que vous me dites en terminant votre lettre, que le plus sûr est de se dire que vous ne pouvez rien, que vous n'offrez rien, j'ai aimé à me persuader que vous ne refuseriez pas de m'aider de votre protection si j'en avais besoin plus tard pour trouver à Paris ou ailleurs un emploi quelconque. Car je suis jeune encore, et je pense qu'avec le peu de connaissance que j'ai, je pourrais parvenir à gagner mon nécessaire sans être à charge à personne.

Mais ce n'est pas encore ce qui m'occupe, et je ne vous en parle aujourd'hui que pour répondre aux observations que vous m'adressez dans votre lettre. Car, monsieur, avant de renoncer à mon état, avant surtout d'abandonner la croyance dans laquelle j'ai été élevé, il convient, je pense, il est nécessaire et tout à fait indispensable que je m'assure si j'ai été jusqu'ici dans l'erreur. Pour changer de religion, il faut avoir les plus graves raisons, et ce n'est pas

parce qu'une autre croyance me paraît moins gênante et moins pénible que la mienne dans la pratique, que je voudrais de prime abord l'embrasser; il me faut auparavant un examen sérieux et approfondi. En un mot, je ne dois, je ne veux abandonner ma croyance qu'autant que j'aurai acquis la conviction qu'elle est fautive. Il me semble que telle doit être la disposition de tout homme de bonne foi qui cherche sincèrement à connaître la vérité et qui veut sérieusement son salut, et j'espère, monsieur, que vous ne désapprouverez pas ces sentiments de ma part.

Je viens donc au sujet dont je désire m'entretenir avec vous, et je commence par vous dire que j'ai été singulièrement frappé de ces paroles de votre *Appel* :

- Lorsque vous saurez que le salut véritable... vous
- est assuré dès ce jour et à toujours... votre salut
- assuré, certain, éternel, voilà d'abord la pensée
- qui doit vous réjouir. •

Ces paroles m'ont frappé, et depuis que je les ai lues pour la première fois, je les médite sans cesse, j'y pense continuellement; et je vous avoue qu'elles font sur moi une vive impression, impression que je voudrais pouvoir augmenter encore s'il était possible, parce qu'elle est à mon avantage et qu'elle me mettrait à l'abri de bien des peines, de beaucoup d'inquiétudes si elle dominait en moi. Car je vous avoue, monsieur, que la pensée de la mort, du jugement de Dieu, du compte que je devrai y rendre, de l'incertitude de mon salut, m'a toujours effrayé. Bien des fois aussi j'ai éprouvé des peines de conscience; et si je pouvais être certain dès à présent que mon salut est assuré

pour toujours, je serais, comme vous le dites, triomphant de joie, et je me regarderais comme parvenu au comble du bonheur. Oui, je sens comme vous que cette pensée doit être encourageante dans le service de Dieu, consolante dans les peines et les afflictions de cette vie, et qu'elle est bien capable de réjouir et de sanctifier ceux qui l'accueillent sans aucun doute.

Mais pour moi, je sens que des pensées contraires s'élèvent encore dans mon âme, et je ne puis me livrer entièrement à la joie que l'assurance du salut dès ici-bas peut inspirer à ceux qui en sont tout à fait persuadés. Je n'ose encore croire tout à fait qu'on peut être assuré de son salut dès ce jour et à toujours. Pourquoi cela? Croyez bien, monsieur, que ce n'est pas prévention contre cette doctrine; puisqu'au contraire je voudrais pouvoir y croire comme vous; ce n'est pas parce que Rome enseigne le contraire; c'est parce qu'il me semble voir dans la Bible des textes qui n'autorisent pas cette assurance du salut dès ici-bas. Je ne vais vous citer que ces paroles de saint Paul (1^{re} aux Corinth., IX, 27) : « Je traite durement mon cœur et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. » Or, si le docteur des nations, si ce vase d'élection craignait d'être réprouvé, qui de nous pourra se rassurer entièrement? Non seulement cet apôtre craignait pour lui-même, il inspirait aux autres la même crainte. Il dit dans son épître aux Philipp., II, 12 : « Ayez soin d'opérer votre salut avec crainte et tremblement. » A moins que de prendre ces paroles dans

leur sens naturel, je ne vois pas comment pouvoir les entendre. Elles me paraissent être le développement de ces paroles de l'Ecclésiaste (IX, 1) : « L'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. » C'est pourquoi j'ai pensé et enseigné jusqu'à présent que par rapport au salut on ne peut en avoir en ce monde qu'une certitude morale, mais non pas une certitude de foi.

2° Je lis encore dans votre *Appel* : « Lorsque vous saurez que ce salut est assuré sans condition, sans pénitence... mais par le seul sacrifice de Jésus-Christ accepté par vous avec foi. » Il me semble, monsieur, que je pourrais naturellement conclure de ces paroles que *notre salut est facile à opérer*. Cependant je trouve dans l'Évangile des paroles qui me paraissent contraires à cette proposition. Jésus-Christ nous dit dans S. Matth., VII, 13 : « Entrez par la porte étroite.... Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mène est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent ! » Et dans S. Luc, XIII, 24 : « Faites vos efforts pour entrer par la porte étroite, car je vous assure que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer et ne le pourront. » Et ces autres paroles de notre Sauveur dans S. Matth. XXII, 14 : « Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Enfin si notre salut nous est assuré sans condition, sans pénitence... pourquoi ces jeûnes, ces macérations, ces austérités, ces privations de tout genre auxquels se sont soumis tant de saints, comme nous l'atteste l'histoire des premiers siècles du Christianisme ?

3° Vous dites : « Le salut véritable est un don de

• Dieu, et non pas un fruit de vos œuvres, • d'où je pense que vous concluez que les œuvres ne sont pas nécessaires au salut. Cependant je lis dans la deuxième épître de S. Pierre, I, 10 : • Efforez-vous • de plus en plus d'affermir votre vocation et votre • élection par les bonnes œuvres. • Et dans l'épître de S. Jacques, II, 17 : • La foi qui n'a point les • œuvres est morte en elle-même. • Et au même chapitre II, 24 : • Vous voyez donc que l'homme • est justifié par les œuvres et non pas seulement • par la foi. • Et dans l'Evangile S. Matth., VII, 21 : • Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entre-
ront pas tous dans le royaume des cieux ; mais • celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père • qui est dans les cieux. • Et dans le même Evan-
gile, S. Matth., XIX, 16, que répond notre Sauveur à cet homme qui lui demandait : • Bon maître, quel • bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éter-
nelle ? • Jésus lui répondit : • ... Si vous voulez • entrer en la vie, gardez les commandements. • Et la sentence que Jésus-Christ prononcera contre les réprouvés ne sera-t-elle pas motivée sur les œuvres qu'ils n'auront pas faites ? Matth. XXV, 42 : • Retirez-vous de moi, maudits ; car j'ai eu faim, et • vous ne m'avez pas donné à manger, etc. •

Je ne vous citerai pas d'autres passages de la Bible sur ces divers points, car je vois que ma lettre est déjà bien assez longue ; mais ceux que je vous cite suffisent pour vous faire voir que je ne les entends pas comme vous.

Au surplus, monsieur, en vous citant ces textes et en les interprétant dans le sens qui me paraît

clair et naturel, je ne prétends pas assurément faire de la controverse. Je viens exposer mes pensées ; je vous fais part de mes idées ; je vous mets à même de juger ma manière d'entendre l'Écriture sainte et de répondre aux difficultés que je vous propose sur votre *Appel*. Je cherche à m'éclairer. Veuillez croire que je suis franc et sincère, et qu'il n'y a point en moi cette duplicité, cette hypocrisie que vous paraissez reprocher à mes collègues. Si vous me faites voir que je me suis trompé, je suis prêt à me soumettre, d'autant plus volontiers que je ne cherche que la vérité, et aussi d'autant plus disposé à embrasser votre doctrine qu'elle me paraît beaucoup plus rassurante et bien moins pénible que la mienne dans la pratique. J'attends de votre obligeance une prompte réponse à cette lettre. Croyez qu'en contribuant à m'éclairer, je vous en conserverai toute ma vie la plus vive reconnaissance. Je regrette beaucoup d'être si éloigné de vous, car je vous prierais de me procurer quelques livres. J'ai un vif désir de connaître votre doctrine. Ce que j'en sais présentement, je l'ai appris dans nos livres de théologie ou dans des auteurs qui l'ont peut-être défigurée pour en inspirer de l'éloignement. Comme je ne suis pas très-éloigné de Rouen, je pourrais peut-être y trouver des livres qui traitent de votre croyance ; mais je ne pourrai me les procurer qu'autant que vous voudrez bien m'indiquer ceux que je pourrais consulter utilement. Je vais attendre impatientement votre réponse.

Agréez, etc.

BESLON,
curé de La Chapelle-Gautier.

QUATRIÈME LETTRE.

M. Roussel, pasteur, à M. Beslon, curé.

Mansle, le 2 octobre 1846.

Cher monsieur, et j'espère pouvoir dire bientôt cher frère, votre lettre a jeté une véritable joie dans mon cœur : aussi j'y réponds sans retard.

Vous l'avez bien compris : dire que je ne voudrais à aucun prix détacher un prêtre de son Eglise par l'attrait d'un avantage temporel, ne voulait pas dire que, si une fois cet homme en était détaché, je ne fusse pas disposé à l'aider en tout ce qui serait en mon pouvoir. Ainsi ne revenons plus là-dessus pour le moment : qu'il me suffise de dire qu'autant je craindrais de faire un hypocrite, autant je me plaindrais à secourir un frère de mon influence et de mon pain. D'autres lettres du genre de la vôtre m'ont déjà suggéré la pensée de fonder une société pour venir en aide aux prêtres démissionnaires pour cause de leur foi. Mais, encore une fois, laissons cela pour le moment.

J'ai la douce espérance que l'œuvre commencée en vous est bien l'œuvre de Dieu, car vous avez été atteint par le bon endroit ; le point qui vous a frappé est bien le point important, et vous avez parfaitement compris que la doctrine du salut *gratuit, complet, certain*, est la seule propre à produire la joie et la sanctification. Oui, la *sanctification* ; j'insiste sur ce mot, et maintenant, pour plus de lumière, je vous engage à lire avant tout, et avec grande atten-

tion, l'épître aux Romains et celle aux Galates de saint Paul. Je vais vous faire adresser par la poste, par mon libraire de Paris, un ouvrage intitulé *le Bouclier de la Foi*, ouvrage ancien, mais précieux. Votre lettre m'est arrivée quand un ami intime, l'ex-abbé Trivier, était auprès de moi. J'ai une telle confiance en lui que je n'ai pas hésité à la lui lire. Il va, comme moi, vous répondre, et lui aussi vous fait passer un ouvrage : c'est *l'exposé de ses motifs* pour avoir quitté Rome. Si vous le désirez, je vous adresserai deux mots d'introduction pour M. Paurmier, pasteur de Rouen, qui, sans doute, mettra sa riche bibliothèque à votre disposition. Si vous le désirez, je puis aussi charger un ami intime, qui est à Paris, de se rendre à Mantes, où vous pourriez aller pour avoir une conversation avec lui. En tous cas, je n'écrirai à l'un ou à l'autre que lorsque vous le voudrez, et seulement ce que vous voudrez. Je n'espère guère être moi-même à Paris avant janvier, et alors je serai prêt à me rendre où vous voudrez pour vous y rencontrer. En attendant, je vais répondre sommairement à vos questions ; je dis sommairement, car *le Bouclier de la Foi* le fera mieux que moi.

D'abord, remarquez bien que, pour avoir dit que les œuvres ne sont pas nécessaires avant le salut, je n'ai pas dit qu'elles ne fussent pas nécessaires après le salut. Je dis, au contraire, qu'alors (permettez-moi le mot) elles sont inévitables : c'est le fruit inmanquable de l'amour et de la reconnaissance qu'illumine le salut lui-même dans notre cœur. L'erreur, c'est de placer le salut à l'heure de la mort, et de

considérer les œuvres de la vie comme le moyen qui le produit. Non, le salut est arrêté par Dieu de toute éternité (Rom., VIII, 27). Il est révélé à l'homme sauvé à une époque tardive ou hâtive de son existence terrestre ; et, comme ce n'est que depuis cette joyeuse révélation qu'il devient capable de faire le bien, évidemment le salut n'est pas le fruit des œuvres faites ; mais les œuvres sont les fruits du salut révélé. Il ne faut donc pas dire : « Dieu me sauvera, » mais « Dieu me sauve ou m'a sauvé ; » et dès lors plus de crainte, comme dès lors commence la sanctification. L'homme qui fait des œuvres pour mériter le salut est un esclave qui travaille pour avoir un salaire ; l'homme qui, au contraire, se sait d'abord sauvé, et qui fait des œuvres en conséquence, est un fils *adoptif* qui travaille par reconnaissance. Le premier craint, le second aime ; le premier agit au fond par égoïsme, le second par amour.

Avant que d'aller plus loin, laissez-moi relever un mot de votre lettre. Vous dites que ma doctrine est bien moins pénible que la vôtre. Cela peut avoir deux sens. Si vous entendez que la doctrine de la grâce débarrasse de la crainte et des œuvres que j'appelle *bonnes par convention*, telles que les jeûnes, oui, vous avez raison. Si vous voulez dire encore que cette doctrine est plus facile en ce qu'elle donne de la joie, ressort puissant pour accomplir le bien, vous avez encore parfaitement raison. Mais si vous pensiez (et je ne le suppose pas) que ma doctrine dispensât le moins du monde de l'exercice de la plus petite vertu morale, vous seriez grandement

dans l'erreur. Mais non, vous ne le croyez pas, et il me suffit d'avoir protesté en passant contre cette erreur que nous attribuent tant de catholiques romains, erreur que saint Paul réfute lui-même (voyez Romains, VI, 1).

Enfin, j'en viens à vos objections : vous les puisez (une exceptée) à la bonne source, la seule qui, pour moi, fasse autorité : dans la Parole de Dieu. Je dois donc y répondre, et vous verrez que la chose est facile. Je reprends vos citations l'une après l'autre.

1 Corinth., IX, 27 : « Je traite durement mon corps, etc. » Ce passage, traduit comme il l'est dans votre lettre, met en effet en doute le salut de Paul. Mais le grec, qui seul fait autorité, et même la Vulgate, renferment un mot (*μηπως* et *fortè*) que vous omettez. Si saint Paul voulait dire que son salut est douteux, le latin, par exemple, n'aurait que le mot *ne* (de peur que); mais en ajoutant *fortè* (par hasard), *par impossible, comme s'il était possible*, la portée de *ne* est restreinte, en sorte que le sens est celui-ci : Je traite rudement mon corps... de peur que je ne sois (s'il était possible) réprouvé.

Philip., II, 12. Vous traduisez : « Ayez soin d'opérer votre salut; » mais dans le grec il y a : « Travaillez à votre salut, » ce qui n'est pas exactement la même chose. Toutefois je conviens que, même avec ma traduction, la difficulté reste; car, si l'on dit à quelqu'un : « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement », cela suppose qu'il est possible de manquer ce salut. Mais, pour comprendre un passage; il ne faut pas l'isoler du contexte; or,

voici ce qui suit immédiatement : « Car c'est Dieu
 « qui produit en vous avec efficace et le vouloir et
 « l'exécution selon son bon plaisir. » Remarquez que,
 si le sens que vous attribuez au premier verset est
 le vrai, ce sens se trouve en opposition avec celui
 du second. Il serait étrange de dire à un homme :
 « Crains pour ton salut, car c'est Dieu lui-même qui
 « l'opère en toi. » Mais si, au lieu d'une crainte ser-
 vile provenant du danger qu'on court de perdre son
 salut, vous mettez la crainte respectueuse, la sainte
 vigilance, la vénération, vous verrez que tout est
 ici en harmonie, et vous comprendrez le passage
 comme suit : « Travaillez avec respect et vigilance à
 « votre salut ; car c'est une affaire si importante que
 « Dieu lui-même s'en occupe et l'opère en vous. Plus
 « l'ouvrier qui travaille avec vous est capable, plus
 « vous devez vous montrer digne d'être à côté de lui ;
 « plus l'hôte que vous logez est magnifique, plus vous
 « devez avoir d'empressement à le recevoir avec hon-
 « neur. Travaillez avec un saint respect à la grande
 « œuvre de votre salut ; car elle n'a pour auteur rien
 « moins que Dieu lui-même. » Je le répète, ce n'est
 pas de la *peur*, c'est du *respect*, et ma traduction
 seule rend compte du mot *car*, qui lie les deux ver-
 sets. Voilà de ces passages que le cœur seul peut
 comprendre.

Matth., VII, 13 : « Entrez par la porte étroite, etc. »
 Et de là vous concluez que le salut n'est pas facile à
 opérer. Je vous fais observer que le salut peut être
 très-difficile à opérer sans que pour cela il y ait des
 œuvres à faire. Ce n'est pas l'œuvre qui est pénible,
 c'est souvent le sentiment. Je trouve bien plus facile

et plus doux de marcher sur mes genoux que d'humilier mon cœur. Déclarer que je suis pécheur, mauvais, méchant, que je n'ai droit à rien et ne vauds rien, voilà l'œuvre difficile, voilà la porte étroite, si étroite et si basse, que, pour y passer, il faut se baisser, et encore laisser au passage le vêtement d'orgueil et de *propre* justice dont nous aimons à nous envelopper.

2 Pierre, I, 10 : « Etudiez-vous à affermir votre vocation et votre élection, etc. » Une chose très-ferme, une chose résolue par Dieu de toute éternité, peut n'être connue qu'en partie de l'homme qu'elle concerne, et ainsi lui paraître à lui plus ou moins incertaine, toute certaine qu'elle est en effet. Or, dans sa sagesse, Dieu a voulu que la sanctification progressive de notre vie fût un moyen, entre autres, de nous manifester à nous-mêmes que nous sommes du nombre des élus. Ainsi, il y a une action et une réaction de l'assurance du salut sur la sanctification de la vie et de la sanctification de la vie sur l'assurance du salut. Si le salut est *un, indivisible, invariable*, l'assurance ne l'est pas; elle peut croître, et c'est en se sanctifiant que le chrétien l'accroîtra. Ainsi je pense que, pour être chrétien, il faut au moins croire qu'on est sauvé; mais qu'au delà de cette limite il y a encore un vaste champ dans l'assurance. Tous ne le parcourent pas, tous ne vont pas aussi loin; je crois même qu'il en est qui n'y entrent pas. L'assurance du salut n'est pas le salut : c'en est un fruit, un des derniers et des plus doux. Aussi l'Évangile ne dit pas : « Sois assuré, » mais seulement : « Crois, et tu seras sauvé. » (Act. XVI.) L'assurance n'est pas

un commandement, mais nous la voyons comme un fait dans les chrétiens. Lisez, pour vous en convaincre, la fin du chap. VIII aux Romains, depuis le verset 37, ou mieux depuis le verset 27.

Jacques, II, 17 : « La foi qui n'a point les œuvres est morte. » C'est précisément ce que nous disons : une chose qui est morte n'existe pas ; une foi morte, une foi sans les œuvres, n'existe donc pas ; car si elle existait, elle aurait les œuvres. Jacques s'élève donc ici contre ceux qui *disent* : « J'ai la foi, » mais non contre ceux qui *l'ont*.

Matth., VII, 21 : « Ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur, etc. » Même observation. Ceux qui *disent*, remarquez ce mot « ceux qui *disent*, » et non pas ceux qui sentent réellement : c'est toujours l'apparence mise à la place de la réalité que Jésus condamne. Il est vrai que la fin du passage présente ces hommes comme ayant prophétisé et fait des miracles ; mais vous savez que prophétiser dans le Nouveau-Testament signifie souvent *prêcher*, et dès lors tout est clair. Oui, il y a des hommes qui, sans croire, prêchent et font même des prodiges en opérant des conversions sans être eux-mêmes convertis. Ailleurs Paul se réjouit que « Christ soit prêché même par envie. » Il y a donc succès de prédication possible sans la conversion du prédicateur.

Matth., XIX, 16 : C'est l'histoire du jeune riche qui demande (remarquez-le bien), non ce qu'il faut faire pour être *sauvé*, mais pour *hériter le ciel*. Aussi Jésus, qui voit que ce jeune homme ne se croit pas perdu, mais s'estime, au contraire, capable de gagner le ciel, lui dit, non comme par conseil, mais

pour lui faire sentir son incapacité, d'observer les commandements. Il est si vrai que Jésus veut lui faire sentir qu'il ne peut observer la loi et qu'il est pécheur, que ce Jésus refuse le titre de *bon* pour lui-même. « Pourquoi m'appelles-tu bon ? » lui dit-il. N'était-ce pas lui dire indirectement : « Toi-même n'es pas bon, puisque Dieu seul l'est ? » Cependant ce trait de lumière ne suffit pas au cœur présomptueux du jeune homme, qui répond avoir observé la loi, et même dès sa jeunesse. Alors que fait Jésus, qui ne veut pas dire à ce jeune homme : « Tu es dans l'erreur et le péché, » mais le lui faire sentir et avouer ? Jésus place devant lui un nouveau commandement qu'il sait devoir lui paraître impossible. Il lui dit : « Vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres. » Et alors le jeune homme s'en va tout triste. Jésus avait donc atteint son but : il l'avait humilié, lui avait fait sentir sa présomption, et l'avait mis sur la voie du salut en lui faisant sentir qu'il ne pouvait observer la loi, hériter le ciel, mais qu'il lui fallait être sauvé, puisqu'il était perdu, et sauvé par Dieu, puisqu'il ne pouvait l'être par lui-même. C'est si bien là le sens de ce passage que les apôtres le comprennent ainsi, et que, lorsqu'ils s'écrient : « Qui donc peut être sauvé ? » Jésus finit par leur dire ouvertement : « Quant aux hommes, cela est impossible ; mais toutes choses sont possibles à Dieu. » Vous le voyez, ce passage prouve exactement le contraire de ce qu'il vous semblait dire. J'en dis autant du chapitre contenant l'histoire du bon Samaritain, de même de la parabole des deux débiteurs que vos versions catholiques traduisent à contre-

seps en mettant *parce que* au lieu de *car* au verset 47 du ch. VII de Luc.

Matth., XXV : Oui, les œuvres sont récompensées, mais ce sont les œuvres de la foi ; car remarquez ce mot : « Toutes les fois que vous aurez fait ces choses à cause de moi. » Toujours la foi à la racine de l'œuvre, et c'est si bien la foi qui sauve qu'en fait d'œuvre « le verre d'eau froide » suffit quand rien de plus n'est possible. Oh ! quelle misère s'il y avait une mesure d'œuvres déterminée ! Quelle qu'elle fût, qui oserait dire l'avoir remplie ? Qui pourrait vivre avec joie, avec amour ? En tous cas, ce n'est pas moi.

Mais enfin il faut finir, et je le fais avec confiance, non en mes paroles, mais en la grâce de Dieu, qui pourra s'en servir. J'aime à me persuader qu'un rayon de cette grâce a pénétré dans votre cœur, et qu'il illuminera cette lettre pour vous la rendre intelligible. Au reste, à l'occasion, je pourrai vous faire passer quelques brochures, et, en attendant, je reste tout à votre disposition.

Priez, cher ami, priez, et, Jésus l'a dit, vous recevrez. Quant à moi, je prierai et pour moi et pour vous, et j'espère que ce ne sera pas en vain. Que Dieu vous bénisse, vous éclaire, et qu'il soit béni pour ce qu'il a déjà fait !

Votre bien dévoué,

N. ROUSSEL.

Je ne réponds pas à votre argument tiré de l'observation des jeûnes, etc., par les chrétiens de tous les temps, parce que l'Écriture sainte *seule* fait autorité pour moi, et il serait d'ailleurs facile de citer

plus d'un exemple où les chrétiens les plus illustres se sont trompés dans ces choses secondaires.

CINQUIÈME LETTRE,

INSÉRÉE DANS LA PRÉCÉDENTE.

M. Trivier, ex-prêtre, aujourd'hui ministre du saint Évangile, à M. Beslon, curé.

Mansle, 2 octobre 1846.

Cher monsieur, c'est avec une joie bien vive que je viens d'entendre la lecture de la lettre que M. Rousset a reçue de vous aujourd'hui.

Le souci sérieux et bien légitime que le Seigneur vous a inspiré pour tout ce qui touche aux intérêts éternels de votre âme, est une véritable bénédiction et une marque certaine des desseins de miséricorde de la divine Providence envers vous.

Si vous apportez, comme j'espère que Dieu vous en fera la grâce, une attention sérieuse et droite à l'étude de la parole révélée, si en même temps vous répandez votre cœur avec pleine confiance devant celui qui est lumière et amour, vous trouvez selon la bonne promesse la paix pour votre âme, cette paix qui surpasse toute intelligence, et qui garde les cœurs et les esprits en Jésus-Christ. (Philip. IV, 7.)

Il n'y a pas encore deux ans, j'étais comme vous sous le joug des ordonnances que les hommes ont, avec une témérité inqualifiable, substituées à la loi d'amour que Dieu nous a donnée par son Fils bien-aimé. Dans son ineffable bonté, il a daigné fixer mon attention sur les doctrines de la Bible, et, me don-

nant le courage de mettre de côté les préjugés d'éducation, il m'a fait comprendre combien les enseignements de Rome étaient opposés à ceux qu'il a bien voulu nous donner lui-même. Sa bonne main m'a dirigé et puissamment soutenu. J'ai trouvé à ma sortie de l'Eglise romaine des frères dont les conseils m'ont été précieux, et dont l'appui ne m'a pas manqué ; j'ai expérimenté que ceux qui se confient en Celui qui nourrit les oiseaux du ciel ne peuvent pas être confondus. J'étais comme vous dans l'état ecclésiastique, et aujourd'hui, par la disposition du Seigneur, j'exerce les fonctions de pasteur dans l'Eglise réformée de Mansle, Eglise qui, il y a seulement quelques mois, s'est élevée au sein d'une population toute catholique romaine : ainsi, après avoir enseigné involontairement l'erreur, je suis devenu un instrument par le moyen duquel la vérité évangélique est annoncée aux âmes qui gémissent sous le joug de fer de la superstition.

M. Roussel, qui habite Mansle en attendant qu'il aille fixer sa résidence à Angoulême, où l'on bâtit un temple, et moi, nous sommes disposés à vous aider de nos conseils et de toute autre manière, selon que Dieu voudra se servir de nous pour vous être utile. Vous connaissez la promesse qu'il fait à ceux qui cherchent premièrement son royaume et sa justice ; rappelez-vous qu'il est appelé le fidèle.

Que le Seigneur veuille bien vous donner de connaître de plus en plus sa vérité, et de vous y attacher de tout votre cœur !

J'attendrai avec une vive impatience que M. Roussel reçoive de vos nouvelles.

Agréez, cher monsieur, l'expression des sentiments de mon affection fraternelle en Jésus-Christ notre Sauveur.

TRIVIER,

ministre du saint Évangile, ancien prêtre.

SIXIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Roussel, pasteur.

La Chapelle-Gautier, par Broglie (Eure) 9 octobre 1846.

Monsieur, je suis inquiet par rapport à une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques jours. Je l'ai portée moi-même au bureau de la poste à Bernay, et je l'ai fait affranchir.

Vous avez eu la complaisance de m'offrir le secours de vos lettres en réponse aux questions que je pourrais vous adresser ; c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous exposer mes pensées sur divers points de votre *Appel*, et notamment sur celui qu'on peut être assuré de son salut dès ce jour et à toujours. Je vous citais quelques textes de l'Écriture qui me paraissent contraires à cette doctrine, et je vous priais de me donner des éclaircissements sur un point aussi essentiel.

N'ayant pas reçu de réponse, j'ai l'honneur de vous adresser ces lignes pour vous prier de me dire si vous avez reçu ma lettre du 29 septembre dernier. Je vous réitère ce que je vous ai déjà dit : il n'y a point en moi de duplicité ; j'y vais dans la plus grande bonne foi. Je cherche à m'éclairer et j'ai le plus grand désir de connaître la vérité. J'espère donc, monsieur, que vous ne me refuserez pas

le secours de vos lumières. Ma position est depuis longtemps fort pénible par rapport à des chagrins et des peines de conscience que j'éprouve. En éclaircissant mes doutes, vous me soulagerez de beaucoup ; vous me rendrez un service dont je vous conserverai toute ma vie la plus parfaite reconnaissance. Encore une fois, j'ai besoin du secours de vos lumières pour vaincre les difficultés qui me retiennent et m'empêchent de prendre une détermination définitive. Vous m'obligerez aussi beaucoup si vous voulez bien m'indiquer les livres qui pourraient m'instruire à fond de votre doctrine, et me dire où je pourrais me les procurer. Je vous prie instamment de me faire réponse le plus tôt possible.

Agréez, etc.

BESLON,
curé, de La Chapelle-Gautier.

SEPTIÈME LETTRE.

M. Roussel, pasteur, à M. Beslon, curé.

Mansle, le 11 octobre 1846.

Cher Monsieur, j'ai été trop prudent. — Pour que la lettre que je vous écrivais ne fût pas même vue à la poste, je l'ai insérée dans une autre que j'ai écrite à mon libraire, à Paris, le priant de la mettre à son tour dans un paquet de livres qu'il doit vous adresser par la diligence de ma part. Je suppose qu'aujourd'hui vous avez reçu le tout ; cependant je n'en veux pas moins vous écrire encore quelques lignes.

Oui, cher monsieur (et me permettez-vous de

dire ami?), oui, j'ai confiance en votre droiture, et c'est en partant de cette confiance que je vous ai répondu. Je regrette seulement de m'être arrêté à répondre aux objections et de n'avoir pas parlé davantage directement de la grande, douce, belle et divine doctrine du salut *gratuit, complet, certain, immédiat*, qui s'obtient par l'unique foi en Jésus-Christ. Que la doctrine soit *douce et sanctifiante*, vous l'avez déjà compris, et remarquez que c'est déjà une preuve de sa vérité. Pourrait-on en dire autant de la doctrine contraire, de celle du salut par les œuvres? Est-elle douce? Non, c'est un esclavage! Elle-elle sanctifiante? Non, tout au plus elle produit des œuvres de peur! des œuvres des mains et des pieds, mais faites sans amour, sans cœur. Je ne peux pas aimer le juge qui me dit : « Tu feras ceci sous peine de mort éternelle. » pas même le Dieu qui ajoute : « Je te vendrai le ciel à telle condition... » car toute ma vie, alors même que je serais le meilleur des hommes, toute ma vie j'aurais à trembler à la pensée que peut-être (peut-être, ce mot est terrible!) je n'ai pas rempli la condition. Mais si je ne puis aimer ni ce juge, ni ce Dieu, je puis aimer un père qui me dit, en entendant l'aveu de ma misère : « Tu étais mort, te voilà retrouvé ; réjouissons-nous ! » (Luc, XV.) « Maintenant il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » (Rom., VIII., 1.) « Si c'est par la grâce, ce n'est plus par les œuvres. » (Rom., XI., 6.) « Etant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » (Rom., V., 1.)

Je ne peux pas vous copier toute la Bible, mais

je vous présenterai la vérité sous diverses faces en peu de mots, vous laissant le soin de développer l'idée.

Jésus ne dit jamais au pécheur : tes péchés *seront* pardonnés, mais *sont* ou ont été pardonnés. Il ne dit pas : celui qui croit en moi *aura*, mais *a* la vie éternelle. (Jean, VI., 47.)

Remarquez qu'un salut conditionnel n'est pas un salut, mais la marchandise vendue contre des œuvres. Ce qui fait illusion, c'est qu'on a fini par faire signifier à ce mot salut *bonheur éternel, séjour du ciel, etc.*, tandis que c'est le passage de la condamnation à la vie, et ce passage doit avoir lieu dans cette vie.

Remarquez que si le salut par les œuvres fait des cœurs tremblants, celui par la foi fait des cœurs heureux, aimants, joyeux, et ainsi capables de se sanctifier.

Ce qui nous retient, c'est la pensée de l'immensité du don ; il nous semble impossible qu'on puisse donner *gratis* tout un ciel, toute une éternité. Oui, cela est impossible à un homme avare et pauvre, mais non à un Dieu bon et puissant jusqu'à l'infini. Elargissons notre cœur, et toute la pensée divine y entrera. C'est que nous mesurons Dieu à notre taille ; nous le faisons bon dans la mesure de nos conceptions, et alors nous ne pouvons pas le croire capable de donner un ciel, une éternité.

Et dire que Jésus-Christ ne nous a sauvé qu'en partie, n'est-ce pas amoindrir, limiter son œuvre ? N'est-ce pas dire : tu as pu nous sauver à moitié, à trois quarts, mais non entièrement ? ;

Mais je m'arrête devant une pensée qui me vient à l'instant. Je publie en ce moment par livraisons une suite de discours ; quelques épreuves de la partie parue sont sous ma main et je vous les envoie par la poste. Comme il n'y a pas de couverture, on n'y verra pas à la poste de nom d'auteur. Je marque d'une croix au crayon les discours que vous ferez bien de lire les premiers. J'espère que vous n'attribuerez pas à une pensée de vanité le conseil que je vais vous donner : lisez un autre ouvrage de moi intitulé *le Culte Domestique*, qui se trouve chez Delay. Je n'ai pas donné ordre de vous l'envoyer parce que je craignais de paraître me mettre en avant. Mais enfin je dois affronter même ce jugement pour vous faire du bien. Remarquez que je dis *Culte Domestique* et non pas *Culte du Dimanche*, car ce dernier est celui dont vous recevrez une partie par la poste. *Le Culte Domestique* aura l'avantage de vous présenter plus d'idées et des idées moins développées, ce qui convient à un homme qui sait penser, tandis que *le Culte du Dimanche* est destiné à la foule peu instruite et peu avancée dans la foi.

J'ai reçu d'autres lettres de curés qui désirent s'affranchir, mais, hélas ! s'affranchir uniquement du joug des hommes sans songer à prendre celui du Seigneur. Quoi qu'il en soit, je m'occupe d'eux et leur écris.

Croiriez-vous qu'on a saisi à mon domicile à Paris mon *Appel aux Prêtres*? On va donc me faire un procès, ce qui fera deux à la fois, car on m'en fait un ici pour avoir ouvert un lieu de culte protes-

tant au milieu d'une population catholique. Grâce à Dieu, tout cela ne m'effraie guère. J'ai déjà eu des procès pour culte ouvert et pour brochures publiées ; « les méchants ne voient pas qu'ils font une œuvre qui les trompe ; » plus ils ébruitent mes publications, plus elles se répandent ; plus ils poursuivent mes prédications, plus de nouvelles communes m'appellent. J'ai ainsi ouvert en un an six lieux de culte dans la Haute-Vienne, qui, aujourd'hui, sont desservis par six pasteurs protestants. Dans quelques semaines, je quitterai Mansle pour ouvrir un nouveau temple à Angoulême. Croyez-vous donc que tout cela me serait possible si Dieu n'était à la tête de l'œuvre ? Aussi je marche sans crainte et sans orgueil ; je sens que c'est Dieu qui bénit.

Courage donc, cher frère, étudiez, priez, et, quand vous serez affranchi des hommes et éclairé de Dieu, soyez sûr que nous vous trouverons de l'ouvrage dans le champ du Seigneur.

Votre cœur est souffrant, votre conscience chargée, c'est donc bien à vous que Christ dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et vous trouverez le repos (*la paix*) de vos âmes ; chargez mon joug qui est léger, etc. » Dites, quel joug, du vôtre ou du mien, est vraiment léger ?

Si vous craignez encore la condamnation, rappelez-vous que c'est dans la plus extrême misère que l'enfant prodigue est reçu sans condition ; que c'est à un brigand sans bonnes œuvres que Jésus dit : « Tu seras aujourd'hui dans le paradis ; » que c'est à Zachée ayant fait tort à ses frères que le Sauveur déclare que le *salut* est entré dans sa maison, et

enfin, que c'est d'une femme de mauvaise vie qu'il dit que « ses péchés, qui étaient en grand nombre, » lui ont été pardonnés. » (Luc, VII, 47.)

Et maintenant que Dieu fasse son œuvre dans votre cœur, ou plutôt qu'il l'achève, car je la crois commencée.

Votre bien dévoué. N. ROUSSEL.

HUITIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Roussel, pasteur.

La Chapelle-Gautier, 19 octobre 1846.

Monsieur, j'ai reçu vos lettres, ainsi que les livres que vous avez eu la complaisance de m'envoyer. Je vous prie d'agréer les sentiments de ma vive reconnaissance, et aussi de vouloir bien témoigner mes sincères remerciements à M. Trivier. Je vais lire assidûment et méditer attentivement et vos lettres et vos livres; et Dieu aidant, je parviendrai, je l'espère, à acquérir les connaissances dont j'ai besoin et à éclaircir mes doutes. Une seule chose est nécessaire, et, puisqu'il s'agit de mon salut éternel, je ne puis apporter trop de soins à cette grande affaire. Oui, monsieur, votre doctrine sur le salut m'enchanté, me ravit. Oh! que je regrette d'avoir si mal compris jusqu'à présent les paroles de la Bible, et en particulier celles du Nouveau-Testament, où celui qui est la voie, la vérité et la vie, nous enseigne le véritable chemin qui conduit au ciel. Je répétais tous les jours ces paroles de notre Sauveur : « Mon joug est doux et mon fardeau est léger, » et je ne m'apercevais pas, qu'outre celui que je por-

tais, j'en imposais un dur et insupportable sur les épaules des autres. Je ne veux pourtant pas dire que je ressemblais aux pharisiens, qui ne voulaient pas toucher du bout du doigt aux fardeaux dont ils chargeaient les autres ; car, malgré mes peines et les difficultés que j'y trouvais, je ne crains pas de dire que je me suis toujours acquitté des devoirs de ma profession du mieux qu'il m'était possible. Mais, tout en faisant de mon mieux, je n'en avais pas pour cela la conscience plus tranquille ; car, quand les devoirs sont si multipliés, qui peut être sûr de ne jamais manquer à rien ? Et c'est principalement sous ce rapport que je vous ai dit que votre doctrine est moins pénible que la nôtre dans la pratique ; car je suppose qu'elle n'impose pas au chrétien une foule de pratiques minutieuses qu'il faut observer chaque jour, et, pour ainsi dire, à tout instant, sous peine de péché mortel, c'est-à-dire sous peine de damnation éternelle. Au surplus, je pense qu'il serait absurde de dire que l'on peut être sauvé sans vivre d'une manière conforme à sa croyance ; car celui qui ne remplit pas les devoirs que sa croyance lui impose n'a pas la foi. Ici je reconnais que les catholiques romains donnent une fausse idée de votre doctrine, puisqu'ils disent que les protestants ont inventé une foi justificante qui tient lieu de tout, et qu'il suffit de croire aux mérites de Jésus-Christ pour être sauvé, quand même on commettrait ensuite les plus grands crimes, ce qui, évidemment, est une calomnie. Mais laissons la justification pour le présent. J'ai besoin d'étudier plus à fond cette matière, et si plus tard il me vient

quelques difficultés, quelques doutes, je vous en ferai part.

Aujourd'hui je veux vous exposer mes idées sur un point de grande importance qui doit, ce me semble, précéder les autres dans les explications que j'ai à vous demander. (Remarquez, je vous prie, ce mot explication ; j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je ne prétends pas faire de la controverse, je cherche à connaître la vérité, et si je propose des difficultés, veuillez bien vous souvenir que c'est afin de m'éclairer par vos réponses.) Je veux donc parler de l'Eglise, et sur ce sujet j'ai plusieurs questions à vous proposer. Je vais procéder par ordre pour plus de clarté.

Première question. Qu'est-ce que l'Eglise? *Le Bouclier de la Foi* donne cette définition : « L'Eglise universelle visible est l'assemblée de tous ceux qui font profession d'être chrétiens. » Je pense que cette définition n'est pas exacte. Je vais dire pourquoi elle ne me paraît pas admissible. Pour moi, par ce mot Eglise, j'entends la société de tous ceux qui font profession de la vraie doctrine de Jésus-Christ. *Societas hominum viatorum veram Christi doctrinam profitentium.*

Deuxième question. Peut-il y avoir plusieurs Eglises de Jésus-Christ? Je ne le pense pas, et je vais puiser mes raisonnements dans l'Ecriture sainte. Jésus-Christ dit (Matth., VI, 18) : « Je bâtirai mon Eglise, » et non pas mes Eglises. « L'Eglise est appelée le corps de Jésus-Christ (Coloss., I, 24) « pour son corps qui est l'Eglise. » Et aux Ephes., V, 23 : « Le Christ est le chef de l'Eglise, qui est son

« corps, dont il est aussi le Sauveur, » ou, comme dit la Vulgate : « *Christus caput est Ecclesiæ, ipse Salvator corporis ejus.* » Et plus bas : Le Christ a aimé son Eglise et s'est livré (à la mort) pour elle. » Il n'y a donc qu'une seule Eglise de Jésus-Christ. Il faut donc à cette Eglise unité de corps, unité de doctrine. En effet, je lis en saint Jean (17, 21) : « Je prie... afin qu'ils soient *un* tous ensemble, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. » Et *ŷ* 23 : « Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en l'unité, etc. Que le monde connaisse que vous m'avez envoyé. » Et en saint Paul aux Ephes., IV, 3 : « Travaillant avec soin à l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Un corps, un esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance. Un Seigneur, une foi, un baptême. » Et aux Coloss., III, 15 : « Faites régner dans vos cœurs la paix de Jésus-Christ à laquelle vous avez été appelés en un seul corps. » Or, on ne pourrait pas dire que des sociétés divisées entre elles et enseignant des doctrines opposées conservent l'unité d'un même esprit; qu'elles sont un seul corps, qu'elles ont la même foi, qu'elles sont *un*, comme Jésus-Christ avec Dieu le Père. De plus, par là même que Jésus-Christ a révélé sa doctrine, et qu'il a voulu qu'elle fût enseignée après lui, peut-il regarder d'un œil indifférent ceux qui l'admettent et ceux qui la rejettent? On ne peut donc pas dire que l'Eglise de Jésus-Christ est l'assemblée de tous ceux qui font profession d'être chrétiens.

Troisième question. Faut-il appartenir à la véritable Eglise de Jésus-Christ pour être sauvé? Je réponds affirmativement. La vérité est une. Dieu ne peut approuver le mensonge. Il ne peut y avoir deux routes opposées pour arriver au ciel, et ceux qui ne suivent pas la vraie doctrine de Jésus-Christ suivent le mensonge.

Quatrième question. Faut-il que l'Eglise de Jésus-Christ, fondée par lui il y a dix-huit siècles, ait toujours subsisté sans aucune interruption jusqu'à nos jours? Je réponds encore affirmativement. Je lis en saint Matth., VI, 18 : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Qu'on ne dise pas que ce passage ne s'entend point de l'Eglise universelle, mais seulement des élus. Car, outre que je ne vois pas pourquoi on restreindrait le mot *église* en cet endroit plutôt qu'ailleurs, le verset suivant indique assez qu'il s'agit de l'Eglise de Jésus-Christ en général. 2^o Matth., 28 : « Allez, instruisez tous les peuples... Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » C'est donc Jésus-Christ lui-même qui, non-seulement a établi son Eglise, mais qui a promis de l'assister jusqu'à la consommation des siècles. D'où je conclus que la véritable Eglise a toujours dû subsister depuis que son fondateur l'a établie, sans avoir jamais éprouvé d'interruption. Autrement, il faudrait dire que Jésus-Christ, la sagesse et la vérité mêmes, serait un faux prophète qui aurait prédit le mensonge, et un architecte insensé qui aurait bâti son édifice, non sur le roc, mais sur le sable.

Il est inutile de vous faire observer que je ne

parle pas ici de l'Eglise romaine, et je vous prie de croire que je ne prétends pas plaider sa cause. Je parle uniquement de la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Voici donc ma cinquième question : Laquelle de toutes les sociétés chrétiennes qui existent présentement est la véritable Eglise de Jésus-Christ? Monsieur, je sens que la réponse à cette question me sera d'un grand secours pour m'aider à porter un jugement sûr à l'égard de plusieurs points qu'il m'est indispensable d'examiner. Car il faut partir d'un principe certain, et quand j'aurai obtenu une réponse satisfaisante à cette question, il me semble que le reste sera facile après. Pour moi, je n'oserais rien prononcer présentement. Je manque des documents nécessaires pour porter un jugement impartial, et je vous avoue franchement que tout ce que j'ai lu ou entendu dire jusqu'à présent sur les Eglises réformées ne me paraît pas de nature à offrir des garanties suffisantes pour prononcer avec sécurité. En lisant *le Bouclier de la Foi* j'ai reconnu que les catholiques vous attribuent beaucoup d'erreurs que vous n'enseignes pas. Il me semble que les auteurs catholiques romains, soit par leurs déclamations violentes, soit en employant dans leurs écrits l'injure et la calomnie, ont mal servi leur cause; car la vérité n'a pas besoin d'être appuyée sur le mensonge. Fleury, ou plutôt son continuateur, en convient lui-même dans son *Histoire ecclésiastique*. Vous voyez donc, monsieur, que je viens vous demander des renseignements sûrs; et, comme toujours, je le fais avec toute la droiture et la simplicité possibles. J'ai confiance en

vous ; je désire aussi que vous ayez confiance en moi. Je n'ai pu vous donner une plus grande preuve de ma bonne foi et du désir sincère que j'ai de m'éclairer qu'en vous demandant de vos livres ; car, vous le savez, je pense , ces livres nous sont interdits par l'Eglise romaine sous peine de suspension. Il est donc clair qu'en les lisant je commence déjà à rompre avec cette Eglise. Voici une des raisons qui m'y portent puissamment. Rome défend à ses prêtres la lecture des livres contraires à sa doctrine ; elle prononce contre ceux qui se permettraient cette lecture les peines les plus sévères. J'en conclus tout naturellement qu'elle redoute un examen approfondi de ce qu'elle enseigne. Au surplus, ses punitions et ses menaces ne m'effraient plus guère, et ses suspensions et ses excommunications ne m'empêcheront pas de travailler de tout mon pouvoir à rechercher la vérité.

Ne craignez donc pas, monsieur, de trop vous mettre en avant à mon égard. Je vous prie de croire que je suis incapable de jamais abuser de ce que vous voulez bien faire pour m'être utile. Au reste, je crois qu'il me suffit de conférer avec vous par correspondance sur les matières en question, en attendant que je puisse le faire de vive voix ; et par rapport aux livres, je pense qu'il vaudra mieux que vous m'indiquiez ceux qui peuvent m'être utiles, et je les demanderai à M. Delay, à Paris, et je suppose que M. Delay étant votre libraire, il n'y a pas à craindre d'indiscrétion de sa part, et qu'il n'est pas capable de nous compromettre, ni l'un ni l'autre.

Recevez, etc.

BESLON.

J'ai déjà lu plusieurs des discours que vous m'avez envoyés. Je ne puis vous dire combien ils m'ont consolé, combien ils m'ont touché. Vous parlez au cœur autant qu'à l'esprit. J'avais besoin d'un aussi grand secours, car je vous avoue que mon âme est dans une grande agitation. Mais Dieu ne m'abandonnera pas; il est le protecteur de ceux qui espèrent en lui. — Priez pour moi, monsieur, priez pour moi, car en ce moment je ne sais plus où j'en suis. J'attendrai une réponse au plus tôt.

NEUVIÈME LETTRE.

*M. Trivier, ministre du saint Évangile, à
M. Beslon, curé.*

Mansle, le 5 novembre 1846.

En l'absence de M. Roussel, j'ai l'autorisation d'ouvrir les lettres qui lui arrivent à Mansle. C'est à cette circonstance que je dois d'avoir connaissance de celle que vous lui avez écrite en date du 19 octobre dernier. Ce cher frère est en voyage dans le midi de la France dans l'intérêt des œuvres d'évangélisation, dont il s'occupe si activement sous la bénédiction du Seigneur; il sera de retour vers le milieu de la semaine prochaine. Mais je prévois qu'il ne lui sera guère possible de vous répondre immédiatement; car il aura à prêcher à l'inauguration du nouveau temple d'Angoulême, qui se fera, si Dieu le permet, le vendredi 13 du présent mois. Aussitôt après cette cérémonie, comme il aura à exercer les

fonctions de pasteur dans la nouvelle Eglise, il se trouvera dans l'obligation d'y transporter son domicile, ce qui ne manquera pas de réclamer de sa part des soins qui lui prendront encore plusieurs jours. Je vous ai donné ces explications afin que vous ne crussiez pas que M. Roussel mettait de la négligence à vous répondre, vous avertissant de plus que si votre lettre ne lui a pas été envoyée, c'est parce que je sais qu'il ne peut point actuellement y répondre : il est du reste instruit qu'elle est arrivée à Mansle.

J'ai pensé qu'il serait peut-être de quelque utilité que je vous fisse la réponse que M. Roussel ne peut point présentement vous faire ; je ne crois pas même me tromper en pensant que vous trouvez la réponse à votre lettre bien longue à venir, quoique vous ayez entre les mains des livres dont la lecture doit sérieusement vous intéresser. Je me suis trouvé moi-même dans des circonstances analogues à celles où vous vous trouvez maintenant, et je me rappelle encore l'impatience fébrile avec laquelle j'attendais la solution des difficultés qui se formaient dans mon intelligence.

La doctrine de la justification gratuite par la mort du Sauveur, justification dont l'application individuelle par le moyen de la foi a toujours pour premier fruit la sanctification, est aussi ce qui m'a paru la plus véritable expression de la doctrine évangélique, comme vous semblez en avoir été frappé vous-même. Plus vous étudierez cette doctrine dans l'Évangile, plus elle elle deviendra lumineuse à vos yeux ; plus aussi vous comprendrez qu'il n'y a que le fardeau du Seigneur qui soit léger, et que son

joug seul est plein de douceur. La question de l'Eglise, qui fait le principal objet de votre lettre, n'a pas toute l'importance qu'on a essayé de lui donner dans l'Eglise romaine, et qu'elle semble encore avoir conservée à vos yeux. En effet, il ne s'agit guère que d'un changement de mots dans l'un des axiomes que l'Eglise de Rome est habituée à mettre en avant. Si au lieu de dire : Hors de l'Eglise romaine point de salut, on disait : Hors de l'Eglise de Jésus-Christ ou de l'Eglise chrétienne, etc... la possession du salut dépendrait alors non des rapports que l'on aurait avec Christ, et l'on serait chrétien parce qu'on appartiendrait à Christ, et non point parce qu'on appartiendrait à telle ou telle Eglise.

J'ai lu avec attention *le Bouclier de la Foi* dans ses articles sur la question de l'Eglise. La définition que vous dites que Dumoulin donne de l'Eglise m'a échappé ; mais il me semble que ce n'est pas une tentative sans quelque témérité de notre part de vouloir établir et faire prévaloir des définitions qui sont notre ouvrage, lorsqu'il nous est possible d'en trouver de toutes faites dans la Parole de Dieu. Nous y trouvons, je crois, cette question de l'Eglise traitée dans des limites assez étendues pour nous donner à connaître ce qu'elle est dans son essence, et en même temps assez restreintes pour nous donner la certitude que, pour un grand nombre de circonstances qui concernent son organisation extérieure, Dieu a laissé aux hommes une latitude qui leur permet d'avoir égard aux diverses exigences des temps, des lieux et des sociétés.

Le mot église, d'après son étymologie, signifie

une assemblée. « Dans, etc. » (Delmas, *Observations*, etc., 1846, pages 11 et 12.)

Cela posé, il ne me paraît guère possible de contester ces définitions; en nous appuyant même au besoin sur la distinction que les théologiens catholiques romains sont obligés de faire entre l'âme et le corps de l'Eglise, nous sommes donc conduits à admettre qu'il y a une Eglise et des Eglises. L'Eglise de Jésus-Christ, prise dans une acception étroite, n'est pas *l'assemblée de tous ceux qui font profession d'être chrétiens*, ni même de *ceux qui font profession de la vraie doctrine de Jésus-Christ*, selon votre définition; car cette profession pourrait être tout extérieure et se concilier avec un cœur inconverti. La nouvelle naissance est un fait sans l'accomplissement duquel on ne saurait voir le royaume de Dieu. (Jean, III, 3.) L'unique Eglise de Jésus-Christ n'est donc composée que des régénérés par la vertu du Saint-Esprit, tant ceux qui sont au ciel que ceux qui vivent ici-bas et qui y vivront encore. C'est là l'Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. (Act. IV, 12.) C'est seulement contre celle-là que les portes de l'enfer ne doivent point prévaloir.

Il y a aussi des *Eglises* au sein desquelles se recrute pour ainsi dire l'Eglise de Jésus-Christ. Il y a eu l'Eglise de Jérusalem; celle d'Antioche; celle d'Ephèse, celle de Corinthe; il y a celle de Rome, celle de Paris, celle d'Espagne, celle d'Allemagne; mais ce sont des Eglises qu'on ne peut appeler chrétiennes que dans ce sens le plus large de ce mot, puisque nous savons qu'il y a dans leur sein plusieurs incrédules, plusieurs hypocrites. La visibilité

appartient à l'Eglise prise dans ce dernier sens, mais non lorsqu'elle est prise dans le premier ; car Dieu seul connaît ceux qui sont siens. D'un autre côté, c'est à l'Eglise entendue dans le premier sens qu'appartiennent la sainteté, l'universalité, puisqu'elle est réellement dans tous les temps ; l'apostolicité, puisqu'elle professe réellement la doctrine dont les Apôtres ont été les prédicateurs, et le sont encore par leurs écrits, et surtout l'unité, non pas de formes, mais de foi, d'amour, qui caractérise les vrais disciples de l'Évangile, puisque cette Eglise n'est composée que de ceux qui forment le corps mystique dont Christ est la tête.

Vous avez vu, cher monsieur, par la date mise en tête de cette lettre, qu'il y a déjà plusieurs jours qu'elle est commencée ; des occupations pressantes ne m'ont pas permis de l'achever. Mes trois prédications de dimanche ne me permettent point non plus de le faire aujourd'hui ; mais d'après la vôtre, que j'ai reçue ce matin, je me décide à vous l'envoyer telle qu'elle est, afin que vous soyez bien convaincu que nous nous occupons de vous avec toute la sollicitude et tout l'intérêt que votre position et vos sentiments peuvent nous inspirer. Courage et confiance en Dieu. C'est dans la prière que j'ai toujours trouvé de l'adoucissement au milieu des tribulations intérieures et extérieures auxquelles je me suis trouvé soumis. Que le Seigneur vous assiste et vous bénisse en Jésus-Christ, notre gracieux Sauveur !

M. Roussel revient de voyage les premiers jours de la semaine ; notre correspondance deviendra alors plus suivie. Que le Père des miséricordes veuille bien

ymettre sa bénédiction et la faire servir à notre commune édification!

Votre bien dévoué serviteur et frère dans le Seigneur Jésus.

TRIVIER,

ministre du saint Évangile.

DIXIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Trivier, ministre du saint Évangile.

La Chapelle-Gautier, 5 novembre 1846.

Monsieur, j'ai écrit à M. N. Roussel le 22 octobre; j'ai attendu de jour en jour une réponse; n'en recevant pas, je crains que ma lettre ne soit pas parvenue. Peut-être aussi que M. Roussel n'est plus à Mansle. Ce retard me met dans l'inquiétude. Vous comprenez aussi combien ma position est pénible, et que je dois chercher à en sortir au plus tôt. En attendant, je suis forcé d'exercer un ministère qui me pèse, et de remplir des fonctions qui répugnent de plus en plus à ma conscience. Oh! monsieur, puisque vous avez été dans la même position que moi, vous concevez tout ce que je souffre dans une telle position. Veuillez prier pour moi; j'ai autant besoin de consolation que de lumières. Au surplus, ma confiance est en Dieu; j'espère qu'il ne m'abandonnera pas, car c'est lui, je pense, qui dirige mes démarches en ce moment. Cependant je veux pouvoir agir en sûreté de conscience; il me faut éviter une précipitation qui nuirait à la paix de mon âme et qui m'empêcherait de distinguer le vrai du

faux. Je réclame donc vos bons conseils, et je le fais avec d'autant plus d'assurance, que vous avez bien voulu m'offrir de me venir en aide. J'ai fait venir quelques livres de Paris, tels que *le Culte domestique*, un Nouveau Testament français, un en grec, etc. J'avais écrit à M. Roussel pour lui proposer quelques questions sur l'Eglise et pour lui demander des renseignements sur ce sujet important. Je vous prie de vouloir bien vous informer si ma lettre est parvenue, et me faire réponse au plus tôt.

Agréé, etc.

BESLON,
curé de La Chapelle-Gautier.

ONZIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Trivier, ministre du saint Évangile.

La Chapelle-Gautier, par Broglie (Eure), 14 nov. 1846.

Monsieur, en attendant la réponse aux difficultés que je proposais à M. Roussel sur l'Eglise, j'ai étudié cette question avec soin et avec d'autant plus d'attention, que j'y mettais beaucoup d'importance. Je conviens même aujourd'hui que j'en mettais trop; mais, vous le savez, on ne se défait pas aisément des préjugés d'éducation, et cet axiome : *Hors l'Eglise point de salut*, que l'Eglise romaine met toujours en avant en s'attribuant l'infailibilité, me faisait impression, et je pense qu'il est bien capable d'en imposer à quiconque a le désir d'appartenir au vrai troupeau de Jésus-Christ et ne connaît pas la

vraie règle de la foi. J'ai donc étudié la question de l'Eglise dans *le Bouclier de la Foi*, que je n'avais pas d'abord assez compris, et j'ai commencé à mieux goûter ses raisons. Mais votre lettre me paraît beaucoup plus claire, et je conçois très-bien la distinction que vous faites entré Eglise *universelle* et Eglise *particulière*. Vous m'avez infiniment obligé en prenant la peine de répondre à ma lettre en l'absence de M. Roussel, et je vous prie de recevoir mes remerciements bien sincères. Oui, monsieur, votre lettre m'a fait le plus sensible plaisir ; je l'ai lue avec joie, avec bonheur. J'étais dans une inquiétude excessive depuis quelques jours, et désormais je vais travailler avec une nouvelle ardeur, un nouveau courage à l'examen des questions qui me restent à éclaircir. Ici, je vous l'avoue franchement, à mesure que j'approfondis les doctrines de l'Eglise romaine et que je découvre des erreurs, je me sens pénétré de la plus vive reconnaissance envers Dieu et je bénis sa Providence miséricordieuse envers moi de ce qu'il a daigné me procurer les moyens de parvenir à la connaissance de la vérité. Veuillez donc, monsieur, vous ainsi que M. Roussel, me continuer le secours de vos prières, pour que ce Dieu de bonté achève l'ouvrage qu'il a commencé en moi par votre ministère.

Aujourd'hui, permettez - moi de vous proposer quelques difficultés sur une question qui a beaucoup de rapport à celle de l'Eglise, je veux dire *la règle de la foi*. Je prends pour règle de la foi la Parole de Dieu contenue dans les Livres Saints. Et ici je trouve des difficultés ; car, pour que la Parole de

Dieu contenue dans les Livres Saints soit une règle infallible de notre foi, il me semble qu'il faut trois choses :

1^o Qu'on puisse discerner les livres canoniques d'avec les livres apocryphes ;

2^o Qu'on puisse s'assurer que les versions de la Sainte-Ecriture sont fidèles, et que les textes sacrés n'ont point été traduits à contre-sens ;

3^o Qu'on puisse s'assurer qu'on entend dans le véritable sens les passages qui ont rapport aux articles controversés.

Je dis donc, monsieur, que je comprends parfaitement que l'Écriture Sainte est la règle que Dieu nous a donnée pour guider notre foi ; mais je vois des difficultés sur les trois points ci-dessus : 1^o *Sur la canonicité des Livres Saints.* Je vois que les diverses sociétés chrétiennes diffèrent sur ce point dès les premiers siècles du christianisme. Les uns ont admis certains livres que les autres ont rejetés comme apocryphes. Dire qu'on connaît les livres canoniques à leurs titres ne me rassure guère ; car alors pourquoi ne pas admettre comme canoniques l'Évangile de saint Thomas, l'Évangile de saint Barthélemy, qui ont été rejetés dès les premiers siècles ? Dire que les quatre Évangiles contenus dans la Bible ont toujours été reconnus comme canoniques, c'est un argument de tradition. 2^o *Sur les versions des Livres Saints.* Il me semble qu'il faudrait connaître assez les langues anciennes, et en particulier la langue hébraïque et la langue grecque, afin de pouvoir comparer les versions aux textes originaux ; mais il est visible que bien peu d'hommes sont ca-

pables d'un tel travail, et peuvent ainsi juger par eux-mêmes si les Livres Saints ont été fidèlement traduits. Il faut que ceux qui n'ont pas assez de capacité ni de science pour comparer eux-mêmes les versions de l'Écriture aux textes primitifs, s'en rapportent au jugement des savants, ou, si l'on veut, au jugement et à la bonne foi de leurs pasteurs respectifs. Cependant un mot ajouté ou retranché d'un texte en change, en dénature le sens.

3° Quant à l'interprétation des Livres Saints, qui est-ce qui peut être sûr de ne pas se tromper sur le véritable sens des textes de l'Écriture? Qui est-ce qui peut affirmer sans aucune crainte qu'il entend dans leur véritable sens certains textes qui ont rapport aux articles controversés? • *Le Bouclier de la Foi* dit que toutes les choses nécessaires au salut • sont contenues dans l'Écriture avec beaucoup de • clarté. • Cependant l'expérience a prouvé que non-seulement les simples fidèles, mais que les savants eux-mêmes s'y trompent. De plus, si les diverses sociétés chrétiennes sont divisées entre elles, n'est-ce pas parce qu'elles n'entendent pas l'Écriture de la même façon? et les hérétiques des premiers siècles du christianisme n'alléguaient-ils pas des textes de l'Écriture pour appuyer leurs erreurs? Je voudrais donc savoir qui peut rendre certaine la règle de la foi. Ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : • Instruisez tous les peuples, • ne semblent-elles pas établir non seulement les Apôtres, mais leurs successeurs dans la prédication, interprètes de l'Écriture? N'est-ce pas là aussi ce que saint Paul nous dit (aux Eph., IV, 11) : • Lui-même

« donc a donné les uns pour être apôtres, les autres
 « pour être prophètes, les autres pour être évangé-
 « listes, les autres pour être pasteurs et docteurs....
 « afin que nous ne soyons plus flottants et emportés
 « çà et là à tous vents de doctrine.... » Quelques
 mots de réponse de votre part suffiront pour faire
 disparaître de mon esprit ces difficultés qui sans
 doute ne proviennent, comme les précédentes, que
 des préjugés (de l'éducation que j'ai reçue, et dans
 lesquels j'ai vécu jusqu'alors.

Au surplus, monsieur, ne croyez pas que j'abuse
 de votre complaisance à me répondre pour vous
 proposer des difficultés sur des sujets que je puis
 éclaircir par moi-même, à l'aide des livres que j'ai
 entre les mains. Je ne vous sou mets des questions
 que lorsqu'après un sérieux examen je ne trouve
 pas une solution satisfaisante. Il est d'autres ques-
 tions très-importantes que j'ai examinées et sur les-
 quelles je ne proposerai pas, je pense; de difficultés,
 telles que la transsubstantiation, le purgatoire,
 l'invocation des saints. J'ai étudié ces divers points
 dans les livres que j'ai présentement entre les mains,
 et je vois que toutes les difficultés y sont résolues
 d'une manière satisfaisante. Je crois vous l'avoir
 déjà dit : j'étudie nuit et jour ; je ne perds pas un
 instant, tant est grand le désir que j'ai de sortir bien-
 tôt de la position où je suis, qui est vraiment cruelle.
 Car comment exercer un ministère qui répugne à la
 conscience, sans éprouver un dégoût insurmonta-
 ble ? Non, il n'est pas de position plus fautive et plus
 pénible. Au surplus, si je fais mal en remplissant
 des fonctions que ma conscience réproouve, j'espère

que Dieu ne me l'imputera pas, vu que je ne puis faire autrement. Je soupire donc ardemment après le moment de ma délivrance. D'ici à fort peu de temps, je l'espère, je serai libre de servir Dieu suivant ma conscience. Veuillez donc, monsieur, prier pour moi, et me recommander aussi aux prières de M. Roussel, auquel je me propose d'écrire bientôt. Je vous prie de me dire s'il faudra lui adresser ma lettre à Angoulême ou à Mansle.

Recevez, etc.

BESLON,
curé de La Chapelle-Gautier.

DOUZIÈME LETTRE.

M. Roussel, pasteur, à M. Beslon, curé.

Angoulême, 17 novembre 1846.

Cher monsieur, de retour, je reprends la correspondance au point où je la trouve entre vous et notre ami M. Trivier. Au reste, ce cher frère va vous écrire aussi ; ma lettre ne sera donc qu'un complément des siennes.

Bien que vous soyez déjà satisfait sur la question d'Eglise, permettez-moi de mettre en saillie un point important. Le mot magique qui fait illusion dans les raisonnements de l'Eglise romaine à ce sujet, c'est le mot *visible*. L'Eglise doit être visible, disent-ils, et, partant de là comme d'un axiome, ils ont en effet quelque apparence de raison de se donner la victoire. Mais où est-il dit dans la Bible que l'Eglise de Jésus-Christ doive être visible ? Nulle part ! En sorte que, du moment où cette

condition de visibilité n'est plus imposée, l'Eglise de Jésus-Christ, peut se définir : *l'ensemble de tous les élus* ; soit ceux déjà dans le ciel, soit ceux encore sur la terre, soit enfin ceux aujourd'hui à naître. Evidemment les Apôtres font partie de l'Eglise de Jésus-Christ et cependant les Apôtres ne sont plus visibles pour nous ; les saints à naître sont dans le même cas, et ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, bien que visibles pour nous, ne peuvent par nous être infailliblement discernés ; c'est l'affaire de Dieu. Et remarquez qu'une telle conclusion est en accord avec la nature des choses. En effet, qui doit nécessairement, indispensablement, distinguer celui qui est ou n'est pas chrétien ? C'est Dieu, et Dieu seul, parce que lui seul sera appelé à fixer le sort éternel des hommes. Mais l'Eglise romaine ne le veut pas ainsi ; après avoir défini l'Eglise de manière à ce qu'elle se trouve représentée par un petit nombre d'hommes vivants qui disent : l'Eglise, « c'est nous ou c'est moi ; » *ces hommes-église* prétendent prendre la place de Dieu, discerner les chrétiens, prononcer sur leur foi, et, quand ils le peuvent, appliquer dès ici-bas un jugement, une sentence, une exécution, qui n'appartiennent qu'à l'autre vie. En deux mots, ils disent l'Eglise visible afin d'usurper un droit visible et d'exercer une puissance visible ; ils matérialisent le spirituel parce qu'ils tiennent avant tout à la matière. Mais, je le répète, toutes ces prétentions tombent devant ce seul fait que la Bible ne dit nulle part que l'Eglise de Jésus-Christ soit visible.

Au reste, vous recevrez par la poste une brochure

qui traite cette question. J'y efface mon nom pour qu'elle n'éveille pas de soupçon à la poste.

Votre dernière lettre demande des explications sur trois sujets, mais les trois peuvent se réduire à ces deux-ci : 1^o Comment juger de l'authenticité de la Bible ? 2^o Qui fixera son interprétation ?

Sur le premier sujet, je réponds qu'on jugera de l'authenticité de la Bible de la même manière qu'on juge de l'authenticité de tout autre livre, par l'examen des preuves internes et externes. Sans doute vous me direz que cet examen est trop difficile pour la multitude. C'est vrai. Mais remarquez qu'aucun autre système n'enlève la difficulté, pas même le système romain, qui charge les conciles d'examiner ces questions pour le compte de la foule; car alors, pour tout homme de la foule, restent à examiner l'autorité et l'authenticité des conciles eux-mêmes, examen non moins difficile que le premier. Ainsi la difficulté est inévitable; il n'est pas possible de faire qu'une question de science soit résolue par un ignorant.

Mais remarquez que la difficulté n'est que dans la théorie; de fait, elle n'existe pas; car Dieu a pris soin de séparer les livres authentiques de ceux qui ne le sont pas, de donner efficacité aux premiers, et non aux seconds, pour la conversion des âmes. Enfin, remarquez que c'est ici une question de science et non de foi, et que, pour une question de cette nature, nous admettons, non comme autorité divine, mais comme argument humain, aussi bien les Pères de l'Eglise, les conciles eux-mêmes, que nous admettrions l'autorité de Cicéron. C'est un témoi-

gnage historique que nous avons à peser et non une autorité à laquelle nous ayons à nous soumettre. Qu'on nous dise, par exemple : tous les conciles ont reconnu l'authenticité des quatre Evangiles, cela pèsera aussi bien sur nos esprits que si l'on nous avait dit : tous les critiques modernes sont d'accord sur le même point. C'est une considération, ce n'est pas une autorité. L'autorité ne sera accordée qu'au livre, une fois son authenticité reconnue par la science.

Quant à l'interprétation, je vous réponds qu'elle appartient à tous les chrétiens ; car à tous le Saint-Esprit a été promis. Par exemple, cherchez ces deux passages : « Si vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus Dieu donnera-t-il son Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent. » (Luc, II, 11.) « Vous recevrez le Saint-Esprit, dit saint Pierre à la foule, car la promesse a été faite à vous et à tous ceux qui sont loin. » (Act. II, 38 et 39.) Qu'on ne me dise pas qu'il n'est pas ici question d'un Saint-Esprit qui interprète la Bible ; car je répondrais que dans ce sens spécial le Saint-Esprit n'est offert à personne ; mais évidemment un Saint-Esprit sanctifiant doit nécessairement commencer par éclairer. Aussi ailleurs est-il parlé d'un Saint-Esprit de sagesse, de lumière, etc.

Mais est-ce à dire que le Saint-Esprit donnera à chaque chrétien une intelligence complète de toute la Bible ? Non ; mais à chacun au moins une intelligence suffisante pour être sauvé, et le surplus sera mesuré en raison directe de l'humilité, de la foi, de la prière et de l'étude de chacun. Remarquez

qu'après nous avoir éclairés à salut, Dieu ne veut pas nous laisser inactifs, pas plus dans le progrès intellectuel que dans le progrès moral, et remarquez qu'il y a dans cette provocation à l'étude, accroissant le savoir, un accord admirable avec la saine philosophie qui veut que l'homme cherche toujours une lumière plus éclatante, et avec nos intérêts temporels, qui requièrent aussi nos progrès dans toutes les sciences. Le Dieu de l'Évangile est un Dieu de lumière. Enfin remarquez que ce ne sera que lorsque notre foi sera ainsi acquise par nous-mêmes qu'elle sera efficace, car elle sera intelligente; tandis que la foi aveugle conduit ceux qui la repoussent à plus d'incrédulité, et ceux qui l'acceptent à une activité sans spontanéité, à des œuvres automatiques ou qui n'ont du sentiment que la crainte et non l'amour.

Je comprends combien doit être pénible votre position actuelle. Faire et dire ce qu'on ne croit plus ou presque plus pouvait faire rire des augures païens; mais cela doit faire pleurer des disciples de Christ. Je vous conseille donc de suspendre votre ministère pour un temps, jusqu'à ce que vous soyez au clair, et alors vous serez libre de donner votre démission ou de reprendre votre ministère avec conscience. Si vous aviez besoin d'un asile pour achever cet examen, nous vous offrons, M. Trivier et moi, de vous recevoir sans aucune rétribution, et même en payant votre voyage, si du moins cela vous est indispensable. Ou bien encore rendez-vous à Paris chez un ami que je vous désignerai.

Courage et prière, cher frère, et Dieu hâtera l'œuvre admirable qu'il a commencée en vous et en

d'autres de vos collègues devenus nos correspondants. Je laisse à M. Trivier le soin de compléter cette lettre et reste votre bien affectionné.

N. ROUSSEL.

TREIZIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à M. Roussel, pasteur.

La Chapelle-Gautier, 2 décembre 1846.

Monsieur, j'en ai pas reçu la brochure que vous m'aviez annoncée touchant la visibilité de l'Église. Elle a sans doute été saisie à la poste. J'attendais qu'elle fût arrivée pour vous écrire et vous offrir mes remerciements pour tout ce que vous voulez bien faire pour moi. J'ai été bien privé de ne pouvoir correspondre avec vous pendant le temps de votre absence ; car à chaque fois que je reçois une lettre de votre part, j'éprouve en moi une impression de satisfaction, de bonheur inexprimable. Je me persuade de plus en plus que la grande confiance que vous m'aviez inspirée dès le commencement est un effet de la grâce de Dieu qui a daigné parler à mon cœur par votre ministère. Oui, monsieur, en lisant vos lettres, et je les relis souvent, je me sens de plus en plus animé et fortifié dans le dessein d'affranchissement que j'ai formé, ou plutôt que Dieu a formé en moi, car je comprends de plus en plus combien est grande sa miséricorde envers moi. Hélas ! il y a quelques mois encore, il me semblait non-seulement difficile d'arriver au salut, mais j'y trouvais une espèce d'impossibilité ; c'était presque du désespoir ! Béni soit donc à jamais celui qui, par un effet de sa misé-

ricordieuse providence, a permis que votre *Appel* soit tombé entre mes mains ! Dès ce jour-là j'ai senti l'espérance renaître dans mon âme. Je voyais d'abord de grandes difficultés, de grands obstacles pour secouer le joug accablant qui pesait sur moi ; mais, à mesure que j'ai goûté vos doctrines, j'ai compris la nécessité d'abandonner un ministère qui faisait mon supplice et une Eglise qui ne fait que des esclaves. Ce à quoi je n'osais songer d'abord qu'en tremblant, je me sens aujourd'hui le courage de l'exécuter. Mais en acceptant avec reconnaissance l'offre que vous voulez bien me faire, je vous prie de croire que je n'ai pas d'arrière-pensée, et qu'en interrompant mon ministère je le quitte pour toujours. Je sens trop bien que c'est Dieu qui me l'ordonne, et je ne ne pourrais différer plus longtemps sans me rendre coupable envers lui, sans agir contre ma conscience. Je comprends aussi qu'il est d'une extrême importance pour moi que je passe quelque temps près de vous. J'ai besoin de m'instruire de plus en plus, et j'espère, moyennant la grâce de Dieu et le secours de vos lumières, quitter entièrement ces préjugés d'éducation qui, comme vous le savez, ne se détruisent pas tout d'un coup.

J'arriverai donc à Angoulême, si Dieu le permet, quelques jours avant Noël. Je vais presser le plus possible les préparatifs de mon départ *définitif* de La Chapelle-Gautier. Il faut que je mette en règle mes petites affaires de manière à n'être pas obligé d'y revenir. Voilà ce qui me retient encore ici pour quelques jours. Je ferai en sorte de suffire aux frais de mon voyage, et pour ne pas les augmenter je

tiendrai la route la plus directe possible, par Alençon, le Mans, Tours, Poitiers. En quittant ma paroisse, je donnerai avis de mon absence à un des grands vicaires du diocèse, et je ferai ma démission lorsque je serai arrivé auprès de vous. Je vous supplie très-instamment, monsieur, de prier pour moi ; j'en ai grand besoin dans un moment aussi important. Au surplus, Dieu m'a fait la grâce de m'inspirer beaucoup de courage : je mets en lui tout mon espoir.

Agréé, etc.

Auguste BESLON.

P. S. J'ai fait venir de Paris les livres de controverse que M. Trivier m'avait indiqués : *Défense de la Réformation*, par Jean Claude ; *Réponse au mandement de l'archevêque de Toulouse*, etc. Je continue toujours d'étudier avec ardeur.

Pendant l'échange de ces dernières lettres, M. Roussel pria un de ses amis, plus voisin que lui de M. Beslon, de faire visite à ce dernier et de lui en donner son opinion. Voici ce que répond cet ami :

« Son abord m'a plu ; c'est un homme franc, d'un caractère décidé, d'une intelligence vive et passablement cultivée pour un curé. — Il a quarante ans, une santé robuste, un bon organe et de la lecture. »

Depuis lors jusqu'au mois d'avril 1847, la correspondance a continué entre M. Roussel et M. Beslon sur des points tout à fait secondaires, et qui, pour cette raison, ne seront pas reproduits. Enfin, la dernière lettre de M. Beslon contenait la copie de sa démission adressée à son évêque, telle que la voici :

QUATORZIÈME LETTRE.

M. Beslon, curé, à l'Évêque d'Evreux.

La Chapelle-Gautier, 20 avril 1847.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser ces lignes pour vous prier de recevoir ma démission de curé de la Chapelle-Gautier. Mon intention formelle est non-seulement de cesser à partir d'aujourd'hui toute fonction sacerdotale, mais de me séparer pour toujours de l'Eglise romaine, pour suivre l'impulsion libre de ma conscience, qui depuis longtemps me presse de m'attacher uniquement à la pure doctrine de l'Évangile.

Cette démarche que je fais aujourd'hui auprès de vous, Monseigneur, vous paraîtra peut-être une folie. Mes anciens confrères, moins charitables que vous, la regarderont comme une apostasie..... Je passerai dans l'esprit du plus grand nombre pour un homme sans foi..... Peut-être même qu'on me prêtera des motifs peu honorables..... Ce qui me rassure, ce qui me console, c'est que Dieu, qui seul lit au fond des cœurs et est le juge des consciences, connaît la droiture de mes intentions et la pureté des motifs qui me font agir en ce moment.

Ces motifs, Monseigneur, je m'empresse de vous les faire connaître ; car je vous prie de croire que je n'agis point légèrement et sans y avoir mûrement pensé.

Dieu, par un effet de sa Providence miséricordieuse envers moi, a daigné fixer mon attention sur les doctrines de la Bible ; il m'a fait la grâce de re-

connaître que l'Eglise romaine n'enseigne pas la pure doctrine de Jésus-Christ telle qu'elle est contenue dans la parole de Dieu ; mais qu'elle l'obscurcit et qu'elle l'enveloppe de beaucoup d'erreurs infiniment préjudiciables au salut des âmes, et qu'elle fait peser sur les consciences un joug pénible, dur, accablant, qu'elle a substitué à celui de notre aimable Sauveur, lequel, comme il nous le dit lui-même, est *doux et léger*.

Permettez-moi de m'expliquer seulement sur certains points qui m'ont paru des plus essentiels. D'abord, l'Eglise romaine fait dépendre le salut du chrétien de ses faibles efforts, de ses œuvres, pénitences, jeûnes, abstinences, etc., tandis que la Parole de Dieu nous enseigne expressément que le salut nous est donné gratuitement par l'unique foi en Jésus-Christ mort pour nous. 1° Je lis (en S. Jean, VI, 47) : « Oui, je vous le dis et vous en assure, celui qui croit en moi a la vie éternelle. » — (*Id.*, chap. V, § 24) : « En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui entend ma Parole et qui croit à ce que j'ai dit, celui qui m'a envoyé a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation, mais il est déjà passé de la mort à la vie. » — 2° En S. Paul (épître aux Rom., III, 24) : « Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la Rédemption, qui est en Jésus-Christ ; » et (Rom., XI, 6) : « Que si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les œuvres, autrement la grâce ne serait plus grâce ; » et (à Tite, III, 5, 6, 7) : « Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et

« le renouvellement du Saint-Esprit.... afin qu'é-
 « tant justifiés par sa grâce, nous soyons héritiers
 « de la vie éternelle.»

Que cette doctrine est admirable ! quelle est consolante ! Qu'il est doux de penser qu'on est sauvé pour toujours et qu'on n'est plus sous le poids de la condamnation ! Oh ! que cette doctrine est bien capable de produire dans nos cœurs l'amour, la reconnaissance, la fidélité à Dieu et le dévouement à toutes sortes de bonnes œuvres !

Car ne croyez pas, Monseigneur, que je prétende ici soutenir que cette foi qui nous sauve soit une foi spéculative, stérile, morte, comme dit l'apôtre, et qu'elle exempte tant soit peu le chrétien de la pratique des bonnes œuvres et des vertus morales. Il y a longtemps que l'on a protesté hautement contre cette erreur, que certains catholiques romains attribuent calomnieusement à l'Eglise évangélique.

Mais si la doctrine du salut gratuit par la foi en Jésus-Christ est douce, consolante ; si elle est capable de dilater nos cœurs ; si elle nous porte nécessairement à l'amour, à la reconnaissance, au plus généreux retour, en est-il de même de la doctrine de l'Eglise romaine, qui, faisant dépendre le salut des œuvres, jeûnes, macérations, etc., laisse le chrétien, quelles que soient d'ailleurs sa foi et sa piété, dans une cruelle incertitude et le fait craindre sur son sort éternel jusqu'à la fin de sa vie ? Non, non ; je ne puis plus regarder une telle doctrine comme venant de Jésus-Christ, notre bon Sauveur, lui qui nous dit dans son Evangile : « Venez à moi, vous
 « tous qui êtes fatigués et chargés, et vous trouve-

« rez la paix, le *repos* de vos âmes. » Non, je ne puis m'empêcher de dire ici que les lois que les hommes ont eu la témérité de substituer au joug aimable de Jésus-Christ sont une tyrannie insupportable qui est infiniment funeste au salut des âmes que notre doux Sauveur a rachetées au prix de son sang.

En deuxième lieu, est-elle douce, est-elle consolante, la doctrine de l'Eglise romaine qui enseigne que le Dieu infiniment bon et miséricordieux, que ce Dieu qui daigne nous permettre de l'appeler du doux nom de père, se plaît néanmoins à exercer sa vengeance, à punir, à torturer dans des flammes dévorantes, dans un feu semblable à celui de l'enfer, ses enfants bien-aimés, c'est-à-dire des âmes sanctifiées, purifiées par le sang de son Fils, et cela pendant des années, pendant des siècles ! Comme si notre divin Rédempteur n'eût pas entièrement satisfait à la justice de son père pour les peines dues aux péchés comme pour les péchés eux-mêmes ! Or, ce n'était pas ainsi que pensait le grand Apôtre, lui qui nous dit (aux Coloss., II, 13) : « Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui en vous pardonnant gratuitement tous vos péchés..... Il a effacé l'obligation qui était contre nous ; il a entièrement aboli le décret de notre condamnation en l'attachant à sa croix ; » et (aux Rom., VIII, 1) : « Il n'y a point de condamnation pour tous ceux qui sont en Jésus-Christ ; » et (aux Hébr., VII, 25) : « Il peut sauver *pour toujours* ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous. » Si donc Dieu nous pardonne *gratuitement* nos péchés, s'il n'y a plus

de *condamnation* à subir, si nous sommes sauvés pour toujours, pourquoi craindrions-nous encore de subir les supplices affreux pour ces mêmes péchés qui sont effacés ?

De plus, je ne vais pas vous dire ici, Monseigneur, que l'Eglise romaine, pour faire recevoir la doctrine du purgatoire, s'appuie sur des livres apocryphes et qui n'ont jamais appartenu au canon de nos Livres Saints ; mais il est visible que cette doctrine du purgatoire contredit l'Evangile, car nous y lisons que Jésus-Christ déclare au brigand crucifié à ses côtés : « Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis. » Enfin, je dis que la doctrine du purgatoire contredit ouvertement l'Esprit-Saint, qui nous dit (Apoc., XIV, 13) : « Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur ! Dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent. »

Mais si la Parole de Dieu est contraire à la doctrine du purgatoire, elle ne l'est pas moins à celle du prétendu sacrifice de la messe ; car non-seulement l'Ecriture Sainte ne parle aucunement du sacrifice de la messe, mais elle nous dit formellement (Héb., X, 10) : « Nous sommes sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, qui a été faite une seule fois, et (*Id.*, ¶ 14) que par une seule oblation Jésus-Christ a rendus parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés. » D'où je conclus que nos péchés sont entièrement effacés par ce seul sacrifice que notre divin Sauveur a offert une fois sur la croix, et que le sacrifice de Jésus-Christ ne doit point être réitéré ; car, comme dit le même apôtre :

« Quand les péchés sont remis, on n'a plus besoin
« d'oblation pour les péchés. »

Et qu'on ne dise pas que le sacrifice que Jésus-Christ a offert sur la croix continue d'être offert sur les autels par le ministère des prêtres ; car on ne peut pas dire que le sacrifice de la croix n'a pas été entier, complet, et qu'il n'a pas sauvé parfaitement les pécheurs.

Il ne sert de rien de distinguer entre sacrifice sanglant et sacrifice non sanglant ; car, outre que l'Écriture Sainte n'autorise point une telle distinction, S. Paul nous dit clairement (Héb., IV, 22) que les péchés ne sont point remis sans effusion de sang ; d'où il suit que tout sacrifice propitiatoire doit nécessairement être sanglant. Si donc les péchés ne peuvent être remis *sans effusion de sang* ; si le sang de Jésus-Christ a été répandu *une fois* pour nous purifier de nos péchés ; si par cette *seule* oblation de son sang sur la croix il a rendus parfaits *pour toujours* ceux qu'il a sanctifiés, donc il est maintenant inutile d'offrir à Dieu aucun sacrifice pour la rémission des péchés.

Aussi n'est-il dit nulle part dans le Nouveau-Testament que Jésus-Christ ait établi des sacrificateurs de son corps et de son sang. Il n'y est parlé que du sacerdoce et de la sacrificiation perpétuelle de Jésus-Christ (Héb., VIII, 25) : « Il y a eu autrefois plusieurs
« prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être
« toujours ; mais comme celui-ci (Jésus-Christ) demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui
« est éternel. C'est pourquoi il peut sauver pour
« toujours ceux qui s'approchent de Dieu par son

« entremise, étant toujours vivant pour intercéder
 « pour nous. » De plus, en parlant du sacerdoce de
 Jésus-Christ, l'Écriture Sainte nous dit qu'il n'y a
 que lui qui ait les qualités requises pour être sacri-
 ficateur de son corps et de son sang, et qu'il n'a pas
 besoin de successeur pour le remplacer dans l'exer-
 cice de cette charge (Héb., VIII, 26) : « Il était bien
 « raisonnable que nous eussions un pontife comme
 « celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des
 « pécheurs et plus élevé que les cieux. » (*Id.*, v. 28) :
 « La loi établit pour pontifes des hommes faibles ;
 « mais la Parole de Dieu, confirmée par le serment
 « qu'il a fait depuis la loi, établit pour pontife le
 « Fils, qui est saint et parfait pour jamais. » Peut-on
 supposer que l'Apôtre eût parlé de la sorte si Jésus-
 Christ eût donné aux hommes le pouvoir de le sa-
 crifier à la messe ? Peut-on supposer que si ce divin
 Sauveur eût cédé aux hommes une part de son sa-
 cerdoce, que sa Parole ne nous l'attesterait pas ex-
 pressément ? Or, l'Écriture sainte se tait ; elle garde
 là-dessus le plus profond silence. C'est pourquoi je
 conclus qu'il n'y a point en la messe de véritable sa-
 crifice, et que le sacerdoce de l'Église romaine est
 une pure invention des hommes.

Ici, Monseigneur, je pense bien que vous allez
 m'objecter les décisions de l'Église romaine, qu'elle
 prétend imposer comme autant d'articles de foi, pro-
 nonçant anathème contre ceux qui ne veulent pas
 admettre ses interprétations de l'Écriture. Vous al-
 lez m'opposer la tradition, que les catholiques ro-
 mains égalent, élèvent même au-dessus de l'Écri-
 ture. Toutefois, faute d'espace, je ne vais point

entreprendre de démontrer, comme cela serait facile, que la prétendue infailibilité de l'Eglise romaine est une chimère. Je ne veux attaquer ici ni la suprématie du pape, ni l'autorité des conciles (sujets de controverses interminables entre les catholiques romains eux-mêmes); mais je viens vous dire que la Parole de Dieu contient tout ce qui est nécessaire au salut, qu'elle est la seule règle de foi *infaillible* que Jésus-Christ nous ait laissée, et qu'on ne doit admettre pour règle de foi que ceux qui nous sont enseignés par la Parole de Dieu, et les preuves que j'ai à vous donner, je les puise dans la Parole de Dieu elle-même :

1^o (I à Timot., III, 15) : « Les saintes Lettres peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en Jésus-Christ, et (v 16) toute écriture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice; (v 17) afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre et parfaitement préparé à tout bien. » Or, si les saintes Lettres peuvent nous instruire pour le salut, si elles sont utiles pour conduire à la piété et à la justice, si elles peuvent rendre l'homme propre et parfaitement préparé à tout bien, elles contiennent donc tout ce qui est nécessaire au salut.

2^o Je remarque que Jésus-Christ ne reprend pas dans l'Evangile ceux qui croient avoir la vie éternelle par l'Ecriture, mais qu'il les exhorte à l'y chercher soigneusement : « Lisez avec soin les Ecritures. » Le latin porte : « *Scrutamini scripturas*, » sondez les Ecritures, puisque vous croyez y trou-

• ver la vie éternelle. » (Evang. S. Jean, V, 39.)

Et par rapport à ce que j'ai avancé, qu'on ne doit point admettre d'autres articles de foi que ceux qui nous sont enseignés par la Parole de Dieu, je m'appuie :

1^o Sur Galat. (I, 8) : « Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. » Le latin de la Vulgate porte : « *PRE-TER quam quod evangelisavimus vobis*, outre ce que, etc. »

2^o Sur le chap. IV, 2, du Deuteron : « Vous n'ajouterez rien ni n'ôtez rien aux paroles que je vous dis. »

Or, s'il n'était pas permis de rien ajouter ni de rien retrancher aux paroles des livres de Moïse, combien moins encore est-il permis d'ajouter ni de rien retrancher aux écrits des Apôtres, des évangélistes, c'est-à-dire des auteurs sacrés qui ont écrit d'après l'ordre exprès de notre divin Sauveur et sous l'inspiration directe du Saint-Esprit, qu'il leur avait envoyé pour cela.

Quant au pouvoir que l'Eglise romaine s'attribue, exclusivement à toute autre Eglise, d'interpréter l'Ecriture Sainte d'une manière infallible, je dis que cette prétention contredit les paroles du Sauveur dans l'Evangile qui promet de donner à ceux qui le demanderont son Esprit Saint pour trouver dans la Parole de Dieu l'instruction qui leur est nécessaire pour leur salut : « Si donc vous savez donner de bonnes choses à vos enfants..... à combien plus

« forte raison votre Père qui est dans le ciel don-
 « ra-t-il son Esprit à ceux qui le demandent. » Et au
 liv. des Act. (II, 38) : « Vous recevrez le Saint-Es-
 « prit ; car la promesse en a été faite à vous, à vos
 « enfants et à tous ceux que le Seigneur appellera. »
 Il résulte de ces passages et autres semblables que
 Dieu accorde au chrétien, d'après sa prière, le se-
 cours de son Esprit Saint (non pour interpréter in-
 failliblement la Bible) pour trouver dans sa Parole
 le vrai chemin du salut et pour discerner la vérité
 du mensonge. Mais quant à l'infaillibilité, la Parole
 de Dieu ne la promet ni à aucun individu, quel qu'il
 soit, ni à aucune Eglise en particulier.

En résumé, Monseigneur, 1^o je ne reconnais point
 dans les prêtres le pouvoir de remettre les péchés :
 ce pouvoir appartient à Dieu seul, et lorsque les
 péchés ont été effacés par la repentance, par la foi
 en Jésus-Christ mort pour nous, l'absolution des
 hommes est complètement inutile.

2^o Je m'en tiens à l'Évangile, qui n'admet point
 de milieu entre le ciel et l'enfer : ainsi, la doctrine
 du purgatoire et celle des indulgences pour en tirer
 les âmes sont à mes yeux des inventions humaines
 contraires à la Parole de Dieu.

3^o Je ne reconnais point dans les prêtres le pou-
 voir de sacrifier le corps et le sang de Jésus-Christ :
 ce divin Sauveur a suffisamment effacé et expié nos
 péchés par l'unique sacrifice qu'il a offert lui-même
 sur la croix. Le sacerdoce de l'Église romaine n'est
 nullement fondé sur la Parole de Dieu ; par consé-
 quent, ma conscience me fait un devoir de cesser
 des fonctions qui aux yeux de la foi ne sont d'aucune

valeur et entretiennent le peuple dans l'erreur et la superstition.

Enfin, Monseigneur, je vous prie de croire que cette démarche que je fais aujourd'hui auprès de vous est entièrement libre et spontanée de ma part ; que cette lettre ne m'est imposée ni dictée par personne, mais qu'elle exprime mes sentiments les plus sincères ; et, de plus, que si je cesse comme je le fais de faire partie de votre clergé, ce n'est point pour me soustraire à votre autorité : j'aime à reconnaître qu'elle ne m'a jamais été à charge, et je me ferai toujours un devoir de proclamer hautement que vous avez un cœur paternel pour tous vos prêtres et que vous saisissez toutes les occasions de leur rendre service. Ces raisons, Monseigneur, me rendent infiniment pénible la démarche que je fais aujourd'hui. Mais je ne puis tarder plus longtemps ; ma conscience ne me permet plus de différer. Je vous prie de croire que je prévois parfaitement toutes les conséquences de cet acte de ma part, et que je me sou mets et me résigne aveuglément aux ordres de la divine Providence sur moi. En un mot, je me confie absolument en celui qui nous dit dans son Evangile : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par-dessus. »

Agréez, Monseigneur, l'expression de mes vœux les plus sincères et de mon profond respect.

Auguste BESLON.

FIN.

PUBLICATIONS DE CONTROVERSE

PAR NAP. ROUSSEL

qui se trouvent chez le même libraire.

	fr. c.
LA RELIGION D'ARGENT.....	10
ENCORE LA RELIGION D'ARGENT.....	15
QUE CROIENT LES PROTESTANTS?.....	10
LE CATHOLIQUE AUTOMATE.....	10
LES RELIQUES JUIVES ET PAIENNES DE L'AR- CHEVÊQUE DE PARIS.....	10
LE PURGATOIRE.....	10
L'ÉGLISE DU PAPE N'EST NI CATHOLIQUE, NI APOSTOLIQUE, NI ROMAINE.....	10
LES SOLDATS DU PAPE.....	10
QUESTIONS INDISCRÈTES AUX CURES, ETC.	10
DIFFÉRENCE ENTRE CATHOLICISME ET PRO- TESTANTISME.....	10
LES CATHOLIQUES SONT PROTESTANTS.....	10
APPEL AUX PRÊTRES.....	10
JÉSUS ET JÉSUIE.....	10
Ces douze traités brochés ensemble sous le titre: ROME ET C ^o	1
LES PAPES PEINTS PAR EUX-MÊMES.....	15
LA VIERGE ET LES SAINTS.....	15
LE PORTRAIT DE MARIE DANS LES CIEUX.....	20
ETC., ETC., ETC.	
Collection complète des traités Roussel reliés en 2 vol.....	5

Paris. — Imprimerie d'J. Resé et Cie, rue de Soles, 32.